



# ÉDITION DE L'EST DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Publié mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

AVIS

**1700 à 1757**

SOMMAIRE

	Page
Partie I Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 6
Partie II Corrections aux cartes .....	7 à 20
Partie III Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	Néant
Partie IV Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	21 à 53
Partie V Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume .....	55 à 63

Direction générale des Services à la  
navigation maritime  
Aides Maritimes

**PAPIER RECYCLÉ**

Internet:

<http://www.notmar.com>

## MISE EN GARDE

### AVIS À LA NAVIGATION RADIODIFFUSÉ ET ÉCRITS

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux

et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

#### ***Terre-Neuve***

Centre SCTM - St.John's  
Téléphone: (709) 772-2083  
Facs: (709) 772-6285

#### ***Maritimes***

Centre Régional des Opérations des Maritimes  
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633  
Téléphone: (902) 426-6030  
Facs: (902) 426-6334  
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>  
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

#### ***Centre & Arctique***

Centre SCTM - Sarnia  
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237  
Téléphone: (519) 337-6360  
Facs: (519) 337-2498

#### ***Laurentienne***

GC\SO\COR  
Avis écrits  
Téléphone: (418) 648-5410  
Facs: (418) 648-7244  
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

#### ***Pacifique***

Centre régional d'information maritime - Vancouver  
Téléphone: (604) 666-6011  
Facs: (604) 666-8453

## NOTES EXPLICATIVES

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à  
Les relèvements des feux sont donnés du large.

des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf contraire.

**Renseignement d'origine canadienne** - Une étoile (\*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires. Les cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour**

### **Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion**

l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications *suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

**Édition mensuelle des Avis aux navigateurs** - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

**Cartes marines et publications canadiennes** - Veuillez consulter l'*Avis N° 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

<b>Tableau des stations de référence du DGPS au Canada</b>					
<b>Nom de la station</b>	<b>stations de référence</b>	<b>DGPS Ident. station</b>	<b>Position géogr. Latitude Longitude</b>	<b>Fréquence [kHz]</b>	<b>Bit/s</b>
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N 131 49 O	300	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N 126 55 O	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N 125 33 O	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N 123 07 O	320	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N 81 07 O	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N 75 25 O	306	200
Saint-Jean-sur-Richelieu Qc	312, 313	929	45 19 N 73 19 O	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N 71 10 O	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N 69 36 O	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N 66 07 W	313	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N 64 48 O	319	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 O	295	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N 64 40 O	312	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N 61 05 O	307	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N 59 14 O	290	200
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46N	315	200

			53 11 O		
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N 58 30 O	299	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N 55 49 O	310	200

## RECEVEURS DGPS - MISE EN GARDE

Les signaux transmis par le système de positionnement global différentiel (DGPS) de la Garde côtière canadienne comprennent de l'information intégrée conçue pour alerter les usagers de récepteurs DGPS de type utilisateur que le système ne fonctionne pas dans les limites de tolérance ou qu'il est défectueux. Durant les essais, on a constaté que certains récepteurs DGPS de type utilisateur ne peuvent capter l'information adéquatement. Si l'information est mal captée par l'équipement d'un utilisateur, cela peut amener des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou votre fournisseur de DGPS pour vous assurer que votre récepteur peut capter correctement l'information relative au bon fonctionnement de la station de référence DGPS.

### ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

La Garde côtière canadienne a reçu des rapports en mars 1997 concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement ce signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

### Rapport de divergence pour le DGPS

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrez et faites parvenir le  
suivante : Directeur des Aides maritimes, Pêches et Océans  
Canada, 200 rue Kent, No de poste 5130, Ottawa (Ontario),  
K1A 0E6.

### CHANGEMENT DE DATE DU GPS EN AOÛT 1999

Le système de positionnement global (GPS) comptabilise le temps en utilisant un chiffre pour chaque semaine de service et totalise les secondes à l'intérieur de chaque semaine numérique. Il comptabilise les semaines à partir de minuit (0000) la nuit du 5 janvier 1980 ou le matin du 6 janvier 1980 (UTC), et il incrémente son compte de 1 par semaine depuis lors. La semaine dans le cadre du message GPS fourni par les satellites, et elles sont utilisées par les récepteurs dans leurs calculs. Le champ de ce message indiquant le numéro de semaine du GPS est limité à 1024, ce qui signifie que, à la fin

de la semaine 1023, le champ du numéro de la semaine passe de 1023 à 0. Cela se produira minuit dans la nuit du 21-22 août 1999. Le 22 août 1999, bon nombre de récepteurs GPS indiqueront le 6 janvier 1980, à moins d'avoir été réparés.

Il reviendra à l'utilisateur de tenir compte de ce changement, car les satellites ne feront que diffuser le nouveau numéro de semaine. L'incidence sur votre appareil GPS dépendra de la marque et du modèle de récepteur que vous possédez. Il est possible que certains récepteurs affichent simplement de l'information de date inexacte, mais que d'autres calculent aussi de l'information de navigation incorrecte ou cessent de donner de l'information de position. S'il n'a pas été tenu compte du changement de date au moment de la conception et de la fabrication de votre récepteur GPS, des problèmes pourraient se poser. Certains appareils exigeront une mise à niveau du logiciel. Les navigateurs sont invités à s'informer auprès de leur fournisseur afin de connaître le comportement de leur récepteur lors du changement de date du GPS.

# DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

<b>User information / Renseignements sur l'utilisateur</b>
--

Vessel name / Nom du navire: \_\_\_\_\_ Destination: \_\_\_\_\_  
Vessel position at the beginning of the anomaly /  
Position du navire au début de l'anomalie : \_\_\_\_\_  
Vessel position at the end of the anomaly /  
Position du navire à la fin de l'anomalie : \_\_\_\_\_

<b>Anomaly report / Rapport d'anomalie</b>
--

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: \_\_\_\_\_ Duration / Durée: \_\_\_\_\_  
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçus par le  
DGPS site using / Station DGPS utilisée : Freq.: \_\_\_\_\_ kHz SS: \_\_\_\_\_ dB SNR: \_\_\_\_\_  
DOP Geometry / Géométrie DOP : \_\_\_\_\_  
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /  
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres  
stations DGPS?: Yes/ Oui \_\_\_\_\_ No / Non \_\_\_\_\_  
Comments / Commentaires: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: \_\_\_\_\_  
Phone / Téléphone : \_\_\_\_\_

<b>Weather conditions / Conditions météo</b>
--

Winds / Vents : Direction: \_\_\_\_\_ Speed / Vitesse: \_\_\_\_\_ KTS  
Temp. °C: \_\_\_\_\_ VIS: \_\_\_\_\_ N.M.  
Sea State / État de la mer : \_\_\_\_\_  
Bearing and range to electrical storm /  
Direction et distance de l'orage : \_\_\_\_\_  
Time of the storm / Heure de l'orage: \_\_\_\_\_

**Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:**

<b>User equipment information / Renseignements sur l'équipement</b>
---

GPS receiver / Récepteur GPS : Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
 DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS : Make / Fabricant : \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
 Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
 DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
 If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:  
 ECDIS / SVCEI : Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
 Radar image interfaced / Image radar intégrée ? : Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
 Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
 Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : \_\_\_\_\_

**This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon**

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention AWAD.
- 2) Mail / Par la poste: Directeur des Aides maritimes  
 200 rue Kent, 5ième étage  
 No de poste 5130  
 Ottawa, Ontario  
 K1A 0E6

# Canada

<b>Legend / Légend e</b>
--------------------------------------

**Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.  
 La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.

**KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.

**N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.

**Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .

**SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.

**SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .

**DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10

**SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .



## AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

### Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

#### **1. Aides à la navigation superflues**

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

## **2. Normes relatives aux aides à la navigation**

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de

## **3. Aides privées à la navigation**

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du

## **NOUVEAUX PROJETS**

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement à couverture mondiale par satellite (GPS) qui comprend 18 stations émettrices qui seront entièrement

Ce système différentiel de positionnement à couverture mondiale permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

## **RÉGION DE TERRE-NEUVE**

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications.  
et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation  
Ministère des Pêches  
Garde côtière canadienne  
C.P. 5667, St. John's, T.-N.  
A1C 5X1

## RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

**L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.**

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant régional Aides à la navigation  
C.P. 1000, Dartmouth, N-É.  
B2Y 3Z8  
Téléphone: (902) 426-3151

## RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1) Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2 a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	<b>converties</b>	<b>19 bouées à convertir (non lumineuses)</b>	nil
2 b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3) Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	<b>8 et un site ne sera plus abandonné</b>	<b>3</b>	nil
4) Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	<b>6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)</b>	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	<b>5 (dont deux signaux de brume)</b>	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,  
101 boulevard Champlain, Québec (QUÉ), G1K 7Y7

## RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives à la modernisation des aides maritimes se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les marins sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter le site Web - [www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm](http://www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm) - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les marins et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes  
Région du Centre et de l'Arctique  
201 Front Street North, suite 703  
Sarnia (Ontario) N7T 8B1  
N<sup>os</sup> de téléphone :  
(519) 383-1859  
(519) 383-1861  
N<sup>o</sup> de télécopieur :  
(519) 383-1989

## ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

### CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Informations et publications,  
Direction générale des services à la navigation maritime,  
Garde côtière canadienne,  
Ministère des Pêches  
Ottawa, Ontario,  
K1A 0E6.

Téléphone - (613) 990-3037  
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

#### ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) \_\_\_\_\_

AJOUTER \_\_\_\_\_ MODIFIER \_\_\_\_\_ RETIRER \_\_\_\_\_ QUANTITÉ \_\_\_\_\_

#### ANCIENNE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....APP.....

VILLE ..... CODE POSTAL .....

PROVINCE.....PAYS .....

#### NOUVELLE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....APP.....

VILLE.....CODE POSTAL.....

PROVINCE.....PAYS.....

N<sup>o</sup>

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

**NATIONALE**

<b>PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE</b> – Modification à l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs - 1999.....	1756	4-6
<b>SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA</b> – Cartes marines.....	1754	1

**TERRE-NEUVE**

<b>TERRE-NEUVE - DÉTROIT DE BELLE ISLE - L'ANSE AUX MEADOW - MEDEE BAY ET HAY</b> .....	1717	7
<b>TERRE-NEUVE, CÔTE SUD</b> – PLACENTIA BAY – EASTERN CHANNEL – ARNOLD'S COVE – Haut-fond.....	1757	20

**MARITIMES**

<b>BAIE DE FUNDY - RIVIÈRE SAINT-JEAN - ABORDS DE GRIMROSS ISLAND - Bouées.....</b>	1730	8,9
- Bouées mouillées temporairement.....	1731(T)	9
- Bouées mouillées temporairement.....	1744(T)	9
- SEAL COVE - LETETE PASSAGE - Feux.....	1733	10
<b>ÎLE DU CAP-BRETON - BRAS D'OR LAKE - Bouée.....</b>	1700	7
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE</b> - Feux et bouées à être supprimés.....	1750(P)	1,2
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE - CÔTE SUD-EST</b> - MAHONE BAY - ABORDS DE GOREHAM POINT - Bouée.....	1701	8

**GOLFE ET FLEUVE SAINT-LAURENT**

<b>FLEUVE SAINT-LAURENT - ÎLE GROSBOIS - Roche dangereuse.....</b>	1736(T)	11
- LAC SAINT-PIERRE - ÎLE DE GRACE - Feux d'alignement.....	1734	10,11
- PORT DE QUÉBEC – Feux d'alignement à être supprimés.....	1749(P)	1
- PORT DE SOREL - Profondeurs moindres.....	1739	11
- RIVIÈRE-AU-RENARD - Feu.....	1737	8
- SEPT-ÎLES - PORT-CARTIER - BAIE DES HOMARDS - Feux.....	1747	9,10
<b>GOLFE DU SAINT-LAURENT</b> – Feu et bouées à être supprimés.....	1755(P)	2
- GRANDE-ENTRÉE - Profondeurs moindres.....	1746	7
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - CÔTÉ EST - Modification à la carte.....</b>	1742	7,8
- TRACADIE BAY - Bouées.....	1729	8
<b>QUÉBEC - LAC SAINT-LOUIS - ÎLE DOWKER – Modification à la carte.....</b>	1735	13
- RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - DOLLARD-DES-ORMEAUX - MONTEBELLO - Bouées et feu.....	1738	13
- RIVIÈRE DES PRAIRIES - ÎLE BOUTIN - Câbles aériens et tours.....	1741	11,12
- LAVAL - Émissaire.....	1743	12
- Barrage flottant.....	1748	12

**CENTRALE**





No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page
C-4	1737	8	2250	1704	19	4512	1717	7
1220	1747	9,10	2251	1704	19	4640	1754	1
1226	1747	9,10		1715	18			
1310	1736(T)	11		1726	18,19	4839	1757	20
				1727	18			
1312	1734	10,11	2259	1703	17	LC 4853	1754	1
	1739	11		1706	18	LC 4951	1746	7
1350	1739	11	2268	1703	17	LC 4952	1746	7
1409	1754	1		1705	17			
1410	1754	1	LC 2284	1708	14	4954	1746	7
1509	1741	11,12	2286	1716	16	7731	1721	20
	1743	12		1719	17	7733	1721	20
	1748	12	2289	1709	14	7735	1720	19
1510	1735	13	2291	1707	16,17	7750	1723	20
1514	1738	13	2292	1713	15,16	7770	1711	19
2059	1722(P)	13	2293	1724	14,15			
LC 2201	1709	14	2294	1719	17			
2203	1708	14	2297	1727	18			
	1724	14,15	4124	1733	10			
2204	1724	14,15	4142	1730	8,9			
	1725	15		1731(T)	9			
	1728	15		1744(T)	9			
2205	1716	16	4279	1700	7			
	1719	17	4331	1733	10			
2225	1708	14	LC 4340	1733	10			
2239	1709	14	4381	1701	8			
	1718	13,14	4421	1742	7,8			
LC 2243	1708	14	4425	1729	8			
LC 2245	1714	16	4511	1717	7			
	1716	16						

**\*1754 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – Cartes marines.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
<b>1. Nouvelles éditions.</b>					
	ST. LAWRENCE SEAWAY/VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT				
1409	Canal de la Rive Sud	1:20 000	21 mai/99	1	\$20.00
	NOTA: Cette carte incorpore et annule les avis 106(P)/97 120(P)/97 et 299(P)/97.				
1410	Lac Saint-Louis	1:25 000	25 juin /99	1	20.00
	NEWFOUNDLAND/TERRE-NEUVE				
4640	Isle aux Morts and Approaches	1:10 000	27 août/99	1	20.00
	NOTA: Cette carte est basée sur le système de référence géodésique de l'Amérique du Nord 1983 (NAD 83).				
L/C 4853	Trinity Bay - Northern Portion/Partie Nord	1:60 000	30 juillet/99	1	20.00
(AMA8035-10-35)		(MPO-H99-114)			

**\*1749(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - PORT DE QUÉBEC - Feux d'alignement à être**

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes.

Carte 1316

Les feux d'alignement de Québec (46°49'16".7 N 71°11'54".8 W env.)(L.F.1956 et 1957).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois (3) mois suivant la date de publication du présent avis, au Surintendant, Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 101 boulevard Champlain, Québec (Québec), G1K 7Y7 (418) 648-7450). Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et dooner à l'appui, les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L99-091)

**\*1750(P) NOUVELLE-ÉCOSSE - Feux et bouées à être supprimés.**

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes:

Carte 4244

La bouée à cloche lumineuse A de Abbotts Harbour (L.F. 297) (43°38'26" N 65°50'53.5 W).

Le feu de Abbotts Harbour (L.F. 296) (43°39'36.9 N 65°49'14".1 W).

La bouée à espar rouge NE14 de Gooseberry Ledge (43°42'34" N 65°51'58" W).

La bouée à espar verte A17 de Camp Island North (43°43'24"

Le signal de brume de Tusket River (L.F. 294) (43°42'12"

Carte 4379

Le feu de Coffin Island (L.F. 407) (44°02'00".5 N 64°37'44".5 W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis au Surintendant, Services à la navigation maritime, Garde côtière canadienne - Zone de Fundy, B.P. 7730, Station A, Saint-Jean, N.B., E2L 4X6, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-7-7)

(GCC-F99-017)

**\*1755(P) GOLFE DU SAINT-LAURENT - Feu et bouées à être supprimés.**

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes:

Carte: 4437

Le feu de Town Point (L.F. 906.5)(45°40'26".6 N 62°42'14".8W)

La bouée conique rouge SJ10 de Loudon Beach (45°41'21" N 62°40'10" W)

Carte: 4497

La bouée à espar rouge UC2 de Brule (45°45'18" N 63°09'49" W)

La bouée à espar verte UC3 de Brule Harbour (45°45'09" N 63°10'12" W)

La bouée à espar rouge UC4 de Brule (45°45'15" N 63°10'18" W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis à Bev Cleveland, Garde Côtière canadienne, B.P. 1236, Charlottetown, I.P.-É. Téléphone: (902) 566-7936. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-7-6)

(GCC-G99-028)

**\*1751 MANITOBA – LAC WINNIPEG - MUKUTAWA RIVER - Feux d'alignement.**

Les feux d'alignement Nord de Mukutawa River (Extérieur) (L.F. 1618.2, 1618.3)

Les feux d'alignement Sud de Mukutawa River (Intérieur) (L.F. 1618.5, 1618.6)

(AMA8035-10-7-13)

(GCC-D98-043A)

**\*1752 MANITOBA - LAC WINNIPEG - Bouées à espar.**

La bouée à espar verte CM5 (53°10'30" N 97°40'02" W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar verte CM7 (53°10'25" N 97°39'20" W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar verte CM9 (53°10'24" N 97°38'30" W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar verte CM11 (53°10'22" N 97°38'28" W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar verte CM13 (53°10'20" N 97°36'25" W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar verte CM15 (53°10'15" N 97°35'29" W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar verte CM17 (53°10'14'5" N 97°34'29" W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar verte CM19 (53°10'13" N 97°33'45" W) a été enlevée en permanence.

La bouée à espar verte CM21 (53°10'11" N 97°37'10" W) a été enlevée en permanence.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D98-043C)

**\*1753 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - WAUBAUSHENE - Bouées.**

Les bouées à espar rouge MC60, MC62 et MC64 situées dans Waubauskene ont été enlevées en permanence.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-062)

**\*1756 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modification à l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs – 1999.**

Les pages suivantes doivent être remplacées ou ajoutées

Remplacer la page suivante.

On peut se procurer cette publication auprès de :

Bureau de distribution des cartes marines  
Pêches et Océans Canada  
1675, chemin Russel  
Case postale 8080  
Ottawa (Ontario)  
Canada  
K1G 3H6

Tél : (613) 998-4931  
Fax: (613) 998-1217  
Courrier électronique : chs\_sales@dfo-mpo.gc.ca

Bureau de distribution des cartes marines  
Pêches et Océans Canada  
9860 W. Saanich Road  
Case postale 6000  
Sidney (Colombie-Britannique)  
Canada  
V8L 4B2

Tél : (250) 363-6358  
Fax: (250) 363-6841  
Courrier électronique : chart\_sales@ios.bc.ca

Internet : <http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca>

ou chez l'un des vendeurs accrédités du Service hydrographique du Canada.

© Ministre des Pêches et Océans Canada 1999  
 No. de catalogue T1-5-1998F  
 No. ISBN : 0-95607-1  
 Ottawa, Canada  
 (Also available in English)

Remplacer la page A6-1 par ce qui suit:

6 RENSEIGNEMENTS SUR LES GLACES, LES  
 ROUTES MARITIMES À SUIVRE ET L'AIDE DES  
 BRISE-GLACE

1 Le détroit d'Hudson et l'Arctique canadien

SYSTÈME DE TRAFIC DE L'ARCTIQUE CANADIEN  
 (NORDREG CANADA).

Les navigateurs devraient être conscients de l'existence du Système de trafic de l'Arctique canadien (NORDREG CANADA) et des avantages qu'ils peuvent tirer en se rapportant à ce dernier. C'est un système volontaire de Services de trafic maritime, qui couvre les eaux des baies d'Ungava, d'Hudson et James, au Sud de 60° de latitude Nord et les eaux auxquelles s'applique la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Durant la saison de navigation dans l'Arctique, un bureau NORDREG, établi à Iqaluit dispose d'un agent des services des glaces qui fournit des renseignements sur l'état des glaces et les routes maritimes à suivre dans les glaces. Sur demande, l'aide de brise-glace peut être arrangée avec l'agent des services des glaces. Les navigateurs devraient se référer à l'Avis N° 26 de la présente Édition annuelle des Avis aux navigateurs pour des renseignements plus détaillés concernant le présent système STM, la définition des eaux qu'il couvre ainsi que les demandes d'autorisation et les comptes rendus exigés.

a) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces :

Adresse : NORDREG CANADA,  
 B.P. 189,  
 Iqaluit, T.N.-O. X0A 0H0  
 Téléphone : (867) 979-4264  
 Facsimilé : (867) 979-4236 ou 867-4264  
 Radiogramme : NORDREG CANADA

3 Fleuve Saint-Laurent

2 Côte Est et golfe du Saint-Laurent

Un service semblable est également assuré durant la saison de navigation d'hiver aux navires qui désirent transiter ou manoeuvrer dans les eaux de la côte Est et du Golfe du Saint-Laurent. On peut se prévaloir de ce service en contactant le Système de trafic de l'Est du Canada (ECAREG CANADA). Les procédures de communication avec ECAREG sont contenues dans la présente Édition annuelle des Avis aux navigateurs.

a) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces:

Adresse : Garde côtière canadienne,  
 Centre des opérations des  
 maritimes  
 Opérations des glaces  
 B.P. 1000, Bas de rue Parker  
 Dartmouth, N.-É.  
 B2Y 3Z8  
 Téléphone : 902-426-5664 ou  
 902-426-5665  
 Télex : 019-22510  
 Facsimilé : 902-426-6444  
 Radiogramme : ECAREG CANADA

b) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces et l'aide de brise-glace dans les eaux de Terre-Neuve, à l'Est du cap Chidley et la longitude 58°00'W, y compris la côte du Labrador et l'inlet Hamilton :

Adresse : ECAREG CANADA,  
 Centre SCTM, St. John's,  
 B.P. 1300,  
 St. John's, Terre-Neuve.  
 A1C 6HB  
 Téléphone : 709-772-2078 ou  
 709-772-4580  
 Télex : 016-4530  
 Facsimilé : 709-772-5369  
 Radiogramme : ECAREG CANADA

4 Les eaux canadiennes des Grands lacs

Sur le fleuve Saint-Laurent à l'Ouest de la longitude 66°00'W jusqu'à Montréal, les mouvements des navires relèvent du Système de services de trafic maritime (STM). Durant la saison hivernale de la navigation maritime, le centre des opérations des glaces fournira par la voie de "Escoumins Trafic", "Québec Trafic" ou "Montréal Trafic" les routes maritimes à suivre dans les glaces. Des renseignements sur l'état des glaces et des demandes d'assistance par un brise-glace pourront aussi être acheminés via les centres de trafic. Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces :

Adresse : Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Régions des Laurentides  
Déglçage - Escorte &  
Contrôle des inondations  
101, boul. Champlain  
Québec (Québec)  
G1K 4H9

Téléphone : (418) 648-7290 ou  
(418) 648-2214

Télécopieur : (418) 648-7305

Radiogramme : ESCOUMINS TRAFIC  
QUÉBEC TRAFIC  
MONTRÉAL TRAFIC

Tout navire qui pénètre dans les eaux canadiennes des Grands lacs peut obtenir des renseignements sur l'état des glaces, des conseils sur les routes maritimes à suivre et demander l'aide de brise-glace en communiquant avec :

Adresse : Ice Sarnia,  
Garde côtière canadienne  
Centre régionale des  
opérations  
105 rue Christina Sud  
C.P. 2778  
Sarnia, Ontario  
N7T 7W1

Téléphone : (519) 383-1824

Facsimilé : (519) 337-2498

Radiogramme : ICE SARNIA

C-1406-CRC-1978	Équipage Règlement sur les exercices d'embarcation et d'incendie, avec modifications	0	\$10.5
C-1466-CRC-1978	Règlement sur l'armement en personnel en vue de la sécurité, avec modifications		8.00
C-1481-CRC-1978	Règlement sur les quarts à la passerelle des navires, avec modifications		18.00
C-1467-CRC-1978	Règlement sur des mesures de sécurité au travail, avec modifications		9.00
C-1415-CRC-1978	Équipement Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques (1995), avec modifications		10.50
C-1436-CRC-1978	Règlement sur l'équipement de sauvetage, avec modifications		43.75
DORS-84-689	Règlement sur les appareils et le matériel de navigation, avec modifications		9.00
DORS-83-810	Règlement sur les appareils de gouverne, avec modifications		5.00
1DORS-78-219	Règlement sur les stations radio de navires, avec modifications		23.00
1DORS-78-201	Règlement technique sur les stations (radio) de navires, avec modifications		19.80
C-1472-CRC-1978	Règlement sur les droits d'inspection des installations radio de navire, avec modifications		5.00
T54-30-1985	Journal radio officiel pour stations de navire (Radiotéléphone ou		9.95
DORS-83-654	Ports Règlement sur les ports publics, avec modifications		31.00
C-1416-CRC-1978	Navigation Règlement sur les abordages, avec modifications		40.95

YX76-S9-90-702- 1991	Règlement sur les abordages, codification administrative	4.50
DORS-85-514	Règlement sur les rapports d'accidents maritimes, avec modifications	5.50
DORS-84-335	Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair	10.50
DORS-81-364	Règlement sur les pratiques et les règles de radiotéléphonie en VHF, avec modifications	13.00
T31-34/1985	Code of Nautical Procedures and Practices, 1985/Code des méthodes et pratiques nautiques, 1985	7.25
SOR/84-116	Historic Canals (Regulations/Règlements sur les canaux historiques) (with amendments)	21.00
C-1404-CRC-1978	Pollution Règlement sur la pollution de l'air	2.50
C-353-CRC-1978	Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques par les navires, avec modifications	74.30
C-1424-CRC-1978	Règlement sur la prévention de la pollution par les ordures	2.50
DORS 93-3	Règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures, avec modifications	4.50
C-1429-CRC-1978	Règlement sur la prévention de la pollution des Grands lacs par les eaux usées des navires, avec modifications	19.00
C-1458-CRC-1978	Règlement sur les substances polluantes, avec modifications	6.50
(M2204-390)	(GCC-H99-067)	



**\*1717 TERRE-NEUVE - DÉTROIT DE BELLE ISLE - L'ANSE AUX MEADOW - MEDEE BAY ET**

Cartes (Dernière correction) - 4512(1,2)(724/99) - 4511(2)(89/83)

- |           |  |                         |
|-----------|--|-------------------------|
| 1. Porter | une bouée lumineuse cardinale<br>Nord Q BY, marquée XM | 51°36'18" N 55°30'12" W |
| 2. Porter | une bouée à espar rouge, marquée<br>XM4                | 51 36 18 N 55 31 42 W   |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4511R/M et 4512R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-2)

(GCC-N98-106,107, MPO-A98-062)

**\*1700 NOUVELLE-ÉCOSSE - ÎLE DU CAP-BRETON - BRAS D'OR LAKE - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 4279(NAD 83)(1)(504/99)

- |           |  |                             |
|-----------|--|-----------------------------|
| 1. Porter | une bouée ODAS/SADO lumineuse<br>jaune FI(5)Y, marquée 44131 | 45°50'52".3 N 60°48'53".8 W |
|-----------|--|-----------------------------|

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4279R/M et 76272(4279). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F99-016, MPO-A99-066)

**\*1746 GOLFE DU SAINT-LAURENT - GRANDE-ENTRÉE - Profondeurs moindres.**

Cartes (Dernière correction) - 4954(NAD 83)(1,2)(Nouvelle éd., juin/97) - LC 4952(NAD 83)(3)(1339/98) - LC 4951(NAD 83)(3)(1117/98)

- |           |                       |                           |
|-----------|-----------------------|---------------------------|
| 1. Porter | 8 mètres 1 décimètre  | 47°31'37".2 N 61°35'55" W |
| 2. Porter | 8 mètres 3 décimètre  | 47 31 42.7 N 61 35 59.1 W |
| 3. Porter | 8 mètres 3 décimètres | 47 31 34.5 N 61 36 01 W   |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4951R/M, 4952R/M, 4954R/M, 79084(4954), 79088(4952) et 79092(4951). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-082)

**\*1742 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - CÔTÉ EST - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 4421(1)(855/92)

Référence: Avis 855/92.

Sur certains exemplaires.

1. Porter	la légende FI R vis-à-vis la bouée lumineuse rouge NE6	46°14'57" N 62°24'03" W
-----------	--	-------------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4421R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-098)

### \*1729 GOLFE DU SAINT-LAURENT - ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD - TRACADIE BAY - Bouées.

Carte (Dernière correction) - 4425(Plan, Tracadie Bay)(NAD 27)(1-4)(561/97)

1. Porter	une bouée plate verte, marquée JH11	46°24'43" N 63°02'26" W
2. Porter	une bouée plate verte, marquée JH13	46 24 42 N 63 02 24 W
3. Rayer	la bouée conique rouge JH10	46 24 45 N 63 02 33 W
4. Rayer	la bouée conique rouge JH12	46 24 41 N 63 02 28.5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4425R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-6)

(GCC-G99-020-023, MPO-A99-067)

### \*1701 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - MAHONE BAY - ABORDS DE GOREHAM

Carte (Dernière correction) - 4381(NAD 27)(1)(1131/99)

la bouée à espar verte MM61	de	44°23'54" N 64°15'42" W
	à	44 23 55 N 64 15 44 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4381R/M et 76199(4381). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-062, MPO-A99-064)

### \*1737 FLEUVE SAINT-LAURENT - RIVIÈRE-AU-RENARD - Feu.

Carte - C-4(NAD 27)(1)

1. Modifier F Y 7m 8M pour lire FI G 5s 7m 48°59'52" N 64°22'58".7 W  
19M

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L99-062, MPO-Q99-076)

**\*1730 BAIE DE FUNDY - RIVIÈRE SAINT-JEAN - ABORDS DE GRIMROSS ISLAND - Bouées.**

Carte (Qui était touchée temporairement) - 4142(Feuille 1)(Evandale to/à Ram Island)(NAD 83)

Référence: Avis 113(T)/99 annulé.

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4142R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F99-026-037, MPO-A99-060)

**\*1731(T) BAIE DE FUNDY - RIVIÈRE SAINT-JEAN - ABORDS DE GRIMROSS ISLAND -**

Carte (Touchée temporairement) - 4142(Feuille 1)(Evandale to/à Ram Island)(NAD 83)(1-3)

1. Bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée H10

2. Bouée plate lumineuse verte FI G, marquée H11

45 50 05.9 N 66 10 55.7 W

3. Bouée à espar rouge, marquée H12

45 50 07 .4 N 66 10 55 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4142R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F99-035A-037A, MPO-A99-069)

**\*1744(T) BAIE DE FUNDY – RIVIÈRE SAINT-JEAN - ABORD DE GRIMROSS ISLAND - Bouées**

Carte (Touchée temporairement) - 4142(Feuille 1)(Evandale to/à Ram Island)(NAD 83)(1-4)

1. Bouée à espar verte, marquée H11/1

2. Bouée à espar verte, marquée H11/3

45 50 08.5 N 66 11 06.5 W

3. Bouée à espar rouge, marquée H12/4

45 50 10 N 66 11 05.8 W

4. Bouée à espar lumineuse rouge FI R, marquée H12/6

45 50 11.3 N 66 11 11.2 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4142R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F99-038,039,041,042, MPO-A99-077)

**\*1747 FLEUVE SAINT-LAURENT - SEPT-ÎLES - PORT-CARTIER - BAIE DES HOMARDS - Feux.**

Cartes (Dernière correction) - 1220(NAD 83)(1-6)(1323/99) - 1220(Cartouche, Sept-Îles)(NAD 83)(7,8)(1323/99) - 1226(Plan, Port-Cartier)(NAD 27)(9-12)(309/98) - 1226(Plan, Baie des Homards Mouillages/Anchorages)(NAD 27)(13)(309/98)

1. Modifier	FI 6s 12m 7M pour lire FI 6s 12m 8M	50°09'10".4 N 66°22'38".6 W
2. Modifier	FI G 6s 17m 5M pour lire FI G 6s 17m 6M	50 09 03 N 66 25 29.3 W
3. Modifier	(Priv) FI pour lire (Priv) Iso	50°11'47".4 N 66°22'55".4 W
4. Modifier	FI Y pour lire Iso Y	50 11 56.1 N 66 23 00.4 W
5. Modifier	FI R 6s 12m 5M pour lire FI R 6s 12m 6M	50 07 16.3 N 66 25 58.1 W
6. Modifier	FI 6s 12m 7M pour lire FI 6s 12m 8M	50 07 38.7 N 66 27 10.1 W
7. Modifier	FI 12s 11m 8M (Priv) pour lire Iso 4s 11m 8M (Priv)	50 11 47.4 N 66 22 55.4 W
8. Modifier	FI Y 4m pour lire Iso Y 2s 4m	50 11 56.1 N 66 23 00.4 W
9. Modifier	F 8m Priv pour lire F 10m Priv	50 01 05.2 N 66 48 59 W
10. Modifier	F 18m Priv pour lire F 19m Priv	50 01 17.1 N 66 48 57.3 W
11. Modifier	F G 31m Priv pour lire F G 51m Priv	50 02 09.2 N 66 46 51.9 W
12. Modifier	F G 43m Priv pour lire F G 88m Priv	50 02 24.6 N 66 46 44.8 W
13. Modifier	FI 6s 45m 7M pour lire FI 6s 45m 8M	49 49 35.3 N 67 00 24.3 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1220R/M, 1226R/M, 79006(1220), 79008(1220), 79047(1226) et 79051(1226). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L99-035, MPO-Q99-048)

**\*1733 BAIE DE FUNDY - SEAL COVE - LETETE PASS AGE - Feux.**

Cartes (Dernière correction) - 4124(Plan, Seal Cove and Approaches/et les Approches)(NAD 83)(1)(112/99) - 4124(Plan, Letete Passage, Letang Harbour and/et Blacks Harbour)(NAD 83)(2)(112/99) - LC 4340(NAD 27)(1)(758/93) - 4331(2,3)(112/99)

Référence: Avis 73(P)/94.

1. Modifier	Iso G pour lire FI G	44°38'51".5 N 66°50'19".5 W
2. Rayer	le réflecteur radar	45 00 11.7 N 66 56 47 W
3. Porter	un feu FI G	45 00 11.7 N 66 56 47 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4124R/M, 4340R/M, 76022(4124) et 76023(4124). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une

(AMA8035-10-7-13)

(GCC-F98-179, F93-134, F98-212, MPO-A98-119)

### **\*1734 FLEUVE SAINT-LAURENT - LAC SAINT-PIERRE - ÎLE DE GRACE - Feux d'alignement.**

Carte (Dernière correction) - 1312(NAD 83)(1,2)(1509/99)

1. Modifier	Iso G 13m pour lire F G 13m	46°04'08".4 N 73°02'59".7 W
2. Modifier	Iso G 22m pour lire F G 22m	46°04'13".9 N 73°02'33".1 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1312R/M et 79129(1312). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L99-084, MPO-Q99-073)

### **\*1739 FLEUVE SAINT-LAURENT - PORT DE SOREL - Profondeurs moindres.**

Cartes (Dernière correction) - 1312(Cartouche, Port de Sorel)(NAD 83)(1,2)(1734/99) - 1350(Feuille 1)(Partie A)(et cartouche, Sorel)(NAD 27)(3,4)

Référence: Avis 1141(P)/99 annulé.

1. Porter	9 mètres	46°02'50".5 N 73°07'14".7 W
2. Remplacer	7 mètres 9 décimètres par 9 mètres	46 02 47.8 N 73 07 14.4 W
3. Porter	9 mètres	46 02 50.4 N 73 07 16.2 W
4. Remplacer	7 mètres 9 décimètres par 9 mètres	46 02 47.7 N 73 07 15.9 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1312R/M, 1350R/M et 79130(1312). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-077)

**\*1736(T) FLEUVE SAINT-LAURENT - ÎLE GROSBOIS - Roche dangereuse.**

Carte (Touchée temporairement) - 1310(Partie A-B)(NAD 83)(1)

1. Roche dangereuse submergée .6 N 73°27'09" W (env.)

NOTA: (1) La roche est identifiée par un flotteur jaune. De plus amples renseignements seront disponibles à une date ultérieure.  
 (2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1310R/M et 79001(1310). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-078)

**\*1741 QUÉBEC - RIVIÈRE DES PRAIRIES - ÎLE BOUTIN - Câbles aériens et tours.**

Carte - 1509(Partie D-E)(NAD 83)(1-10)

1. Porter	un câble aérien	joignant	45°38'28".2 N 73°37'29".5 W 45 38 19.3 N 73 37 20 W 45 38 10 N 73 37 10.1 W 45 38 00.7 N 73 37 00.2 W
		et	45 37 50.6 N 73 36 49.4 W
2. Porter	une tour Tr et la légende RLts		45°38'28".2 N 73°37'29".5 W
3. Porter	une tour Tr et la légende RLts		45 38 19 .3 N 73 37 20 W
4. Porter	une tour Tr et la légende RLts		45 38 10 N 73 37 10.1 W
5. Porter	une tour Tr et la légende RLts		45 38 00.7 N 73 37 00.2 W
6. Porter	une tour Tr et la légende RLts		45 37 50.6 N 73 36 49.4 W
7. Porter	une hauteur libre de 14 mètres 3 décimètres		45 38 29 N 73 37 27 W (env.)
8. Porter	une hauteur libre de 11 mètres 9 décimètres		45 38 13 N 73 37 17 W (env.)
9. Porter	une hauteur libre de 11 mètres 9 décimètres		45 38 03 N 73 37 00 W (env.)
10. Porter	une hauteur libre de 11 mètres 5 décimètres		45 37 57 N 73 37 00 W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1509R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-069)

**\*1748 QUÉBEC - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - LAVAL – Barrage flottant.**

Carte (Qui était touchée temporairement) - 1509(Partie D-E)(NAD 83)

Référence: Avis 2128(T)/98 annulé.

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1509R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-079)

**\*1743 QUÉBEC - RIVIÈRE DES PRAIRIES - LAVAL - Émissaire.**

Carte - 1509(Partie D-E)(NAD 83)(1)

1. Porter	un émissaire	joignant	45°37'35".6 N 73°38'18".9 W
		et	45 37 33.5 N 73 38 14 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1509R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-055, GCC-L99-007)

**\*1735 QUÉBEC - LAC SAINT-LOUIS – ÎLE DOWKER - Modification à la carte.**

Carte - 1510(Feuille 1)(Partie A-B)(Carillon au Lac Saint-Louis)(NAD 27)(1)

1. Remplacer	la bouée à espar lumineuse rouge	45°24'19".1 N 73°54'15".1 W
	AD38 par une bouée à espar rouge,	

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1510R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-074)

**\*1738 QUÉBEC - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - DOLLARD-DES-ORMEAUX - MONTEBELLO - et feu.**

Carte - 1514(Partie A-B)(Carillon à/to Papineauville)(NAD 83)(1) - 1514(Partie B-C)(Carillon à/to Papineauville)(NAD 83)(2,3)

- |           |  |                             |
|-----------|--|-----------------------------|
| 1. Porter | une bouée charpente lumineuse<br>rouge FI R Priv, marquée H216 | 45°35'48".1 N 74°28'31".6 W |
| 2. Porter | une bouée charpente lumineuse<br>verte FI G, marquée H311      | 45 38 18.8 N 74 56 58.9 W   |
| 3. Rayer  | le feu FI G  | 45 38 18.5 N 74 56 58.4 W   |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1514R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès de courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9; 10-7-9)

(GCC-L99-063-065, MPO-Q99-075)

### \*1722(P) LAC ONTARIO - WICKLOW BEACH - Feu.

Carte (Qui sera touchée) - 2059(NAD 83)(1)

- |           |                 |                             |
|-----------|-----------------|-----------------------------|
| 1. Porter | un feu F Y Priv | 43°58'27".6 N 77°57'30".7 W |
|-----------|-----------------|-----------------------------|

NOTA: (1) Le feu est situé sur un brise-lames. De plus amples renseignements concernant le brise-lames seront disponibles à une date ultérieure.  
(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2059R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-095)

### \*1718 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - MIDLAND CHANNEL - Bouées.

Carte (Dernière correction) - 2239(NAD 27)(1,2)(1709/99)

- |          |                             |                         |
|----------|-----------------------------|-------------------------|
| 1. Rayer | la bouée lumineuse rouge M8 | 44°52'30" N 79°55'06" W |
| 2. Rayer | la bouée à espar verte M17  | 44 47 27 N 79 50 51 W   |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2239R/M et 73046(2239). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-017, MPO-C99-086)

### \*1709 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - LOTTIE WOLF ROCK - Bouées.

Cartes (Dernière correction) - 2239(NAD 27)(1)(1113/99) - 2289(2)(1113/99) - LC 2201(NAD 83)

- |              |                                 |                           |
|--------------|---------------------------------|---------------------------|
| 1. Remplacer | la bouée lumineuse rouge M2 par | 44°55'45" N 80°10'24".5 W |
|--------------|---------------------------------|---------------------------|



- une bouée à espar rouge, marquée M2
2. Remplacer la bouée lumineuse rouge M2 par une bouée à espar rouge, marquée M2 44 55 38 N 80 10 29 W
3. Remplacer la bouée lumineuse rouge par une bouée à espar rouge 44 55 40 N 80 10 30 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2201R/M, 2239R/M, 73046(2239), 73047(2289) et 73097(2201). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-016, MPO-C99-085)

**\*1708 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - PARRY SOUND CHANNEL - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 2225(NAD 27)(1-4)(2101/98) - LC 2284(NAD 27)(1-4)(1112/99) - LC 2243(NAD 27)(1-4)(2101/98) - 2203(Feuille 1)(Partie B-C)(NAD 27)(5)

1. Rayer la bouée à espar verte P3 45°21'06" N 80°26'05" W
2. Rayer la bouée à espar rouge P4 45 20 46.8 N 80 24 15 W
3. Rayer la bouée à espar verte P5 45 21 16.5 N 80 24 09 W
4. Rayer la bouée à espar verte P21 45 20 23 N 80 19 19 W
5. Rayer la bouée à espar verte P21 45 20 23.8 N 80 19 18.2 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2203R/M, 2225R/M, 2243R/M, 2284R/M, 73011(2225), 73051(2284) et 73053(2243). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-015, MPO-C99-084)

**\*1724 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - BYNG INLET ET LES APPROCHES - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 2293(NAD 27)(1-3)(751/99) - 2203(Feuille 3)(Partie E-F)(Isle of Pines to/à Byng Inlet)(NAD 27)(2,3) - 2204(Feuille 1)(Partie A-B)(Byng Inlet to/à Key Harbour)(NAD 27)(2,3) - 2204(Feuille 2)(Partie B-C)(Key Harbour to/à French River)(NAD 27)(4) - 2204(Feuille 3)(Partie C-D)

1. Rayer la bouée à espar rouge H4 45°44'13" N 80°43'05" W
2. Rayer la bouée à espar rouge H14 45 44 34 N 80 40 38.5 W
3. Rayer la bouée conique rouge H20 45 44 55 N 80 39 29 W
4. Rayer la bouée à espar rouge D72 45 53 49 N 80 53 04 W

5. Rayer	la bouée sphérique rouge et blanche DH	45 53 54.5 N 80 59 35.5 W
----------	---	---------------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2203R/M, 2204R/M, 2293R/M et 73231(2293). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-026,042,048, MPO-C99-103)

**\*1725 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - FRENCH RIVER À BEAVERSTONE BAY - Bouées.**

Carte - 2204(Feuille 2)(Partie B-C)(Key Harbour to/à French River)(NAD 27)(1,2) - 2204(Feuille 3) (Partie C-D)(French River to/à Beaverstone Bay)(NAD 27)(1,2)

1. Rayer	la bouée conique rouge DC2	45°54'58" N 80°55'11" W
----------	----------------------------	-------------------------

2. Porter	une bouée à espar verte, marquée DA53	45 54 58 N 80 55 11 W
-----------	--	-----------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2204R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-054, MPO-C99-104)

**\*1728 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - BEAVERSTONE BAY À KILLARNEY - Bouées.**

Carte - 2204(Feuille 4)(Partie D-E)(Beaverstone Bay to/à Killarney)(NAD 27)(1,2)

1. Rayer	la bouée à espar verte D99	45°59'45" N 81°09'28".5 W
----------	----------------------------	---------------------------

2. Rayer	la bouée à espar rouge D100	45 59 44.5 N 81 09 26 W
----------	-----------------------------	-------------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2204R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-053, MPO-C99-107)

**\*1713 LAC HURON - CHANTRY ISLAND À COVE ISLAND - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 2292(3,4)(602/97) - 2292(Cartouche, Southampton Harbour)(1,2)(602/97)

1. Rayer	la bouée à espar verte VJ7	44°30'09" N 81°22'43" W
----------	----------------------------	-------------------------

2. Rayer	la bouée à espar rouge VJ8	44 30 06 N 81 22 44 W
----------	----------------------------	-----------------------

3. Rayer	la bouée lumineuse VK	44°56'45" N 81°28'06" W
----------	-----------------------	-------------------------

4. Porter une bouée lumineuse rouge FI R, 44 56 50 N 81 27 36 W  
marquée VK2

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 73080(2292). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-024,033, MPO-C99-111)

**\*1716 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - BADGELEY ISLAND - Feux.**

Cartes (Dernière correction) - 2286(1,2)(626/96) - LC 2245(NAD 27)(1,2)(1714/99) - 2205(NAD 27)(1,3)

1. Rayer les feux d'alignement 45°55'35" N 81°36'43" W (env.)

2. Porter un feu FI 4s 72ft 45 55 41.5 N 81 36 08 W (env.)

3. Porter un feu FI 45 55 35 N 81 36 43 W (env.)

NOTA: (1) La structure du feu postérieur de cet alignement possédait deux feux. Seulement le feu qui appartenait à cet alignement a été supprimé. Le feu FI 4s 72 ft demeure en service.  
(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2205R/M, 2245R/M et 73054(2245). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-13)

(GCC-D99-023, MPO-C99-108)

**\*1714 LAC HURON - CHENAL NORD - KILLARNEY BAY - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - LC 2245(NAD 27)(1-4)(707/99)

1. Rayer la bouée à espar verte EH1 46°00'29" N 81°40'48" W

2. Rayer la bouée à espar rouge E6 45 58 29 N 81 31 34 W

3. Rayer la bouée à espar rouge E8 45 58 36 N 81 31 46 W

4. Rayer la bouée à espar verte EC1 45 57 04 N 81 33 53 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2245R/M et 73054(2245). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-043,045,046, MPO-C99-110)

**\*1707 LAC HURON - GODERICH HARBOUR - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 2291(Cartouche, Goderich Harbour)(NAD 27)(1,2)(1120/98)

- |          |                            |                         |
|----------|----------------------------|-------------------------|
| 1. Rayer | la bouée à espar noire VX1 | 43°44'49" N 81°44'05" W |
| 2. Rayer | la bouée à espar rouge VX2 | 43 44 42 N 81 44 04 W   |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 73082(2291) et 73085(2291). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-013, MPO-C99-082)

**\*1719 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - CARON REEF - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 2294(NAD 27)(1)(302/97) - 2286(1)(1716/99) - 2205(NAD 27)(1)

- |              |   |                             |
|--------------|---|-----------------------------|
| 1. Remplacer | la bouée lumineuse verte J19 par<br>une bouée à espar verte, marquée<br>J19 | 45°57'52".2 N 81°50'15".5 N |
|--------------|---|-----------------------------|

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2205R/M, 2286R/M, 2294R/M, 73073(2286) et 73150(2294). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-018, MPO-C99-087)

**\*1705 LAC HURON - CHENAL NORD - AIRD BAY - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 2268(Plan, Aird Bay)(NAD 27)(1)(1703/99)

- |          |                            |                         |
|----------|----------------------------|-------------------------|
| 1. Rayer | la bouée à espar verte UD3 | 46°10'43" N 82°28'31" W |
|----------|----------------------------|-------------------------|

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2268R/M et 73131(2268). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-050, MPO-C99-101)

**\*1703 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - WHALESBACK CHANNEL - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 2259(NAD 27)(1-3)(1701/98) - 2268(Plan, Whalesback Channel)(NAD 27)(2,3)(938/99)

- |          |                            |                         |
|----------|----------------------------|-------------------------|
| 1. Rayer | la bouée à espar verte U17 | 46°09'11" N 82°31'45" W |
| 2. Rayer | la bouée à espar verte U27 | 46 08 54.8 N 82 38 48 W |
| 3. Rayer | la bouée à espar verte U29 | 46 08 41 N 82 40 04 W   |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2259R/M, 2268R/M, 73045(2259) et 73131(2268). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-019, MPO-C99-099)

**\*1706 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - JOHN ISLAND À BLIND RIVER**

Carte (Dernière correction) - 2259(NAD 27)(1)(1703/99)

1. Rayer la bouée à espar rouge UM2 46°06'27" N 82°49'57" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2259R/M et 73045(2259). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-051, MPO-C99-102)

**\*1727 LAC HURON - CHENAL NORD - COCKBURN ISLAND - Feu.**

Cartes (Dernière correction) - 2251(NAD 27)(1)(1726/99) - 2297(1)(103/99)

Référence: Avis 368(P)/97 et 369(T)/97 annulés.

1. Rayer le feu 45°57'37" N 83°19'07" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2251R/M, 73060(2251) et 73075(2297). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-13)

(GCC-D99-056, MPO-C99-106)

**\*1715 LAC HURON - CHENAL NORD - THESSALON HARBOUR - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 2251(NAD 27)(1)(1704/99) - 2251(Cartouche, Thessalon Harbour) (NAD 27)(1)(1704/99)

1. Rayer la bouée à espar rouge KA2 46°15'13" N 83°32'57" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2251R/M et 73060(2251). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-030, MPO-C99-109)

**\*1726 LAC HURON - CHENAL NORD - MELDRUM BAY À ST. JOSEPH ISL**

Carte (Dernière correction) - 2251(NAD 27)(1-3)(1715/99)

- |              |  |                         |
|--------------|--|-------------------------|
| 1. Remplacer | la bouée à espar rouge KE2 par une bouée lumineuse rouge FI R, | 46°08'02" N 83°45'49" W |
| 2. Rayer     | la bouée lumineuse verte KE3                                   | 46 07 45 N 83 46 30 W   |
| 3. Remplacer | la bouée lumineuse rouge KE4 par une bouée à espar rouge,      | 46 07 58 N 83 46 18 W   |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2251R/M et 73060(2251). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-055, MPO-C99-105)

**\*1704 LAC HURON - CHENAL NORD - BRUCE MINES À SUGAR ISLAND - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 2250(NAD 27)(1-3)(591/97) - 2251(NAD 27)(3)(1111/99)

- |          |                            |                             |
|----------|----------------------------|-----------------------------|
| 1. Rayer | la bouée à espar rouge Q24 | 46°15'51".5 N 84°06'22".5 W |
| 2. Rayer | la bouée à espar rouge K20 | 46 18 10 N 84 01 12 W       |
| 3. Rayer | la bouée à espar verte KH9 | 46 17 19 N 83 46 59 W       |

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2250R/M, 2251R/M, 73018(2250) et 73060(2251). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-034,047,049, MPO-C99-100)

**\*1711 TERRITOIRES DU NORD-OUEST - SPENCE BAY ET LES APPROCHES - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 7770(NAD 27)(1)(642/94) - 7770(Cartouche, Spence Bay)(NAD 27)(2)(642/94)

- |          |                      |  |
|----------|----------------------|--|
| 1. Rayer | la bouée plate noire | 69°24'37" N 93°52'33" W                                  |
| 2. Rayer | la bouée plate noire | 65° 7750 ft de la balise Bn R 15ft<br>N 93°35'00"W(env.) |

(AMA8035-10-5-18)

(GCC-A98-135,136, MPO-C99-096)

**\*1720 TERRITOIRES DU NORD-OUEST - M'CLINTOCK BAY À ETA ISLAND - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 7735(1-6)(569/99)

- |          |                      |                         |
|----------|----------------------|-------------------------|
| 1. Rayer | la bouée plate noire | 68°38'47" N 97°43'52" W |
|----------|----------------------|-------------------------|

2. Rayer	la bouée conique rouge	68 38 42 N 97 43 37 W
3. Rayer	la bouée conique rouge 2	68 39 21 N 97 53 49 W
4. Rayer	la bouée conique rouge 4	68 38 44 N 97 49 41 W
5. Rayer	la bouée plate noire 7	68 36 58 N 97 43 06 W
6. Rayer	la bouée plate noire 15	68 33 08 N 97 27 48 W

(AMA8035-10-5-18)

(GCC-A98-133,134,137-140, MPO-C99-093)

**\*1721 TERRITOIRES DU NORD-OUEST - STORIS PASSAGE À SIMPSON STRAIT - Profondeurs moindres.**

Cartes (Dernière correction) - 7731(1-3)(570/97) - 7733(4-7)(569/97)

1. Porter	0 brasse 2 pieds	68°37'20" N 98°03'50" W
2. Porter	0 brasse 2 pieds	68 36 04 N 98 01 52 W
3. Porter	une sonde découvrante de 0 brasse 1 pied	68 35 22 N 98 03 22 W
4. Porter	0 brasse 2 pieds	68 37 14 N 98 03 08 W
5. Porter	0 brasse 2 pieds	68 35 58 N 98 01 25 W
6. Porter	une sonde découvrante de 0 brasse 1 pied	68 35 28 N 98 03 00 W
7. Porter	2 brasses 2 pieds	68 28 38 N 97 02 10 W

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-094)

**\*1723 TERRITOIRES DU NORD-OUEST - CAMBRIDGE BAY - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 7750(Cartouche, Cambridge Bay Harbour)(NAD 83)(1-4)(Nouvelle éd. juin/97)

1. Porter	une bouée conique rouge, marquée 2	69°02'43" N 105°05'12" W
2. Porter	une bouée plate verte, marquée 7	69 02 39 N 104 59 27 W
3. Porter	une bouée conique rouge, marquée 8	69 02 45 N 104 58 48 W
4. Porter	une bouée plate verte, marquée 11	69 03 00 N 104 58 52 W

(AMA8035-10-5-18)

(GCC-A98-141-144, MPO-C99-098)

**\*1757 TERRE-NEUVE, CÔTE SUD - PLACENTIA BAY - EASTERN CHANNEL - ARNOLD'S COVE - Haut-fond.**

Carte (Dernière correction) - 4839(NAD 83)(1)(315/99) - 4839(Cartouche, Come by Chance and/et Arnold's Cove)(NAD 83)(1)(315/99)

1. Porter 4 mètres 1 décimètre 47°45'29".6 N 53°59'35".7 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4839R/M, 76079(4839) et 76082(4839). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A99-094)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume 3, cinquième édition, 1994 —

Page 116 -Après le paragraphe 53

53.1 **Avertissement.** — Un haut-fond, couvert de 14 pieds (4,3 m) d'eau, gf à 5 milles à l'ESE de Ristvedt Island et 0,6 mille au Sud de l'alignement de Catherine Island.

(C53/99)

Page 125 -Supprimer le paragraphe 169

Remplacer par: 169 **Haut-fond.** — Un haut-fond, couvert d'au moins 9 pieds (2,7 m) d'eau, gf à 1 mille au SSE de la balise mentionné ci-dessus.

(C53/99)

Page 125 -Paragraphe 175, lignes 5 et 6

Supprimer: le chenal .bord.»

(C53/99)

Page 193 -Paragraphe 82, dernière ligne

Ajouter: On a signalé l'existence d'une profondeur de 24 m (79 pi) dans les approches de Temperance Bay à 3 milles au NW de Slime Peninsula.

(C53/99)

Nouvelle-Écosse (côte de l'Atlantique) et baie de Fundy, première édition, 1990 —

Page 100 -Paragraphe 2, lignes 3 à

**cornet** .minutes.»

(A17/99)

Page 331 -Paragraphe 168, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (53.5), reposant sur un mâ est placé dans le chenal menant au quai.

(A17/99)

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 41 -Paragraphe 28, dernière ligne

Ajouter: Des **câbles sous-marins** relient l'enracinement du brise-lames de Pikes Island, l'extrémité NE de Vardy's Island et le feu placé sur l'extrémité du brise-lames de Pikes Island.

(N24/99)

Page 44 -Paragraphe 40, ligne 5 (ré correction émise dans l'édition bimensuelle n°12/95)

Supprimer: et un **câble sous-marin**

Remplacer par: une **conduite sous-marine** et un **câble sous-marin** abandonné

(N24/99)

Page 44 -Paragraphe 41, lignes 3 à

Supprimer: Un quai .74 pieds (23 m).»

(N24/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 48 -Paragraphe 103, lignes 1 à 3  
Supprimer: ~~Le quai en ruine.~~» (L47/99)
- Page 55 -Paragraphe 36, ligne 4 -après (60 m).»  
Un banc peu profond, couvert d'au moins 5 pieds (1,5 m) d'eau  
et marqué par la ~~lumineuse~~ lumineuse cardinale Nord XM (235.5), ~~à quelque~~  
0,5 mille à l'Est de Cape Ardoise. (N24/99)
- Page 55 -Paragraphe 37, ligne 3 -après poisson.»  
Un fot d'une hauteur de 5 pieds (1,5 m) et une roche asséchant de  
1 pied (0,3 m) gisent dans l'entrée de la baie. Une ~~est~~ est mouillée à  
faible distance à l'Est de la pointe Nord de l'fot. (N24/99)
- Page 71 -Paragraphe 268, lignes 5 à 7  
Supprimer: ~~Un quai ...~~ (L43/99)
- Page 74 -Paragraphe 278, ligne 4  
Supprimer: ~~et reposant sur une tourelle blanche~~ (L43/99)
- Page 98 -Paragraphe 261, ligne 4  
Supprimer: 50 pieds (15 m)  
Remplacer par: 121 pieds (37 m) (N24/99)
- Page 98 -Paragraphe 261, ligne 5  
Supprimer: 7 pieds (2,1 m)  
Remplacer par: 5 pieds (1,4 m) (N24/99)
- Page 98 -Paragraphe 261, ligne 6  
Supprimer: 6 pieds (1,8 m)  
Remplacer par: 5 pieds (1,4 m) (N24/99)
- Page 99 -Paragraphe 261, lignes 8 et 9  
Supprimer: ~~dans un état de délabrement en 1985.~~  
Remplacer par: en ruine en 1999. (N24/99)
- Page 99 -Paragraphe 262, ligne 2 -après Point.»  
Insérer: Une cale de halage dessert le village. (N24/99)
- Page 99 -Paragraphe 266, lignes 3 et 4  
Supprimer: ~~en bois rivièrè»~~  
Remplacer par: ~~bordé~~ bordé d'acier s'allonge de chaque côté de l'entrée de la rivièrè  
lames sont distants de 105 pieds (32 m) (N24/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 99 -Paragraphe 266, lignes 7 et 8

Supprimer: ~~Une (49 m),»~~

Remplacer par: Un quai d'une longueur de 160 pieds (49 m), offrant des profondeurs variant entre 5 et 9 pieds (1,6 et 2,7 m),

(N24/99)

Page 99 -Paragraphe 266, dernière ligne

Ajouter: On a signalé une mer clapoteuse à l'extrémité des brise-lames en périodes de fort débit de la rivière.

(N24/99)

Page 99 -Paragraphe 270, dernière ligne

Ajouter: On peut se procurer de l'eau potable à l'usine de poisson. Une bûche beige, devant laquelle se dressent deux réservoirs, l'enracinement du quai. Un château d'eau en damier rouge et blanc, **remarquable**, s'élève à faible distance à l'WNW du quai. Deux jetés de 72 pieds (22 m) sur 16 pieds (5 m), offrant une profondeur de 2 pieds (0,5 m) le long de la face externe, se trouvent à faible distance à l'WSW du quai public. Il y a une cale de halage entre les jetés. Une prise d'eau submergée dont l'extrémité est marqué par des s'avance sur 492 pieds (150 m) environ à l'Est de l'extrémité du quai.

(N24/99)

Page 101 -Paragraphe 295.1, ligne 2 (ré: correction émise dans l'édition hebdomadaire n°46/93)

Supprimer: *Newfoundland Resources and Mining Company*

Remplacer par: *Atlantic Minerals Ltd.*

(N24/99)

Page 102 -Paragraphe 307, dernière ligne

Ajouter: Un quai d'une longueur de 70 m (230 pi), comprenant deux sections, se trouve du côté Sud de l'entrée du bassin. La section Est, longue de 46 m (151 pi), offre des profondeurs variant entre 0,8 et 1,7 m (3 et 6 pi) le long des côtés Est et Ouest. La section Ouest, longue de 24 m (79 pi), offre une profondeur de 0,8 m (3 pi). Il y a un appontement à faible distance à l'Ouest du quai ci-dessus et une rampe de mise à l'eau, à faible distance au Nord de l'appontement. Les profondeurs dans le bassin varient de 2,6 m (9 pi) environ près de l'entrée à 0,5 m (2 pi) à quelque 25 m (82 pi) au SE de la rampe de mise à l'eau.

(N24/99)

Page 102 -Paragraphe 314, lignes 3 à 5

Supprimer: ~~Le quai (105 pi).»~~

Remplacer par: Le quai situé au NE de l'église a une longueur de 51 m (167 pi) et offre des profondeurs variant entre 1,1 et 2,2 m (4 et 7 pi) le long des deux faces. Les ruines asséchantes d'un ancien quai qui gisaient à l'extrémité du quai auraient été enlevés; la prudence s'impose. Un feu (183), reposant sur un mâ est placé sur l'extrémité du quai. Un émissaire s'allonge à faible distance au SW du quai.

(N24/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 105 -Paragraphe 327, lignes 5 et 6

Supprimer: 8 pieds (2,4 m)

Remplacer par: 4 pieds (1,2 m)

(N24/99)

Page 105 -Paragraphe 327, lignes 7 à 2

Supprimer: ~~Des câbles .havre.»~~

Remplacer par: Des **bouées** marquent le chenal d'accès. Un **quai** public en L, d'une longueur de 240 pieds (73 m) et offrant une profondeur de 4 pieds (1,2 m) le long de la face externe, longue de 66 pieds (20 m), est implanté dans le rivage Sud du havre. On a signalé l'existence d'appontements flottants sur et Sud du quai. Un usine de transformation de poisson et un dépôt d'appâts sont situés à l'enracinement du quai public. Un faible débit de la rivière avoisinante se ferait sentir le long du quai public.

(N24/99)

Page 105 -Paragraphe 328, dernière ligne

Ajouter: Un quai (en ruine en 1999) est implanté dans la pointe SW de l'entrée de Highlands River.

(N24/99)

ATL 101 -Terre-Neuve, Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 9 -Paragraphe 92, ligne 6

Annuler la correction émise dans l'édition mensuelle n°5/99.

*consulter l'Annexe.*

Remplacer par: ; le quai peut accueillir des bâtiments d'une longueur maximale de 65 pieds (19,8 m). Afin de limiter la dimension et le poids des véhicules circulant sur le quai, des barricades ont été placés sur le quai. Pour obtenir de l'information supplémentaire, communiquer avec la Direction de Ports et Havres, ministère des Transports, (709) 772-5154.

(N26/99)

Page 15 -Paragraphe 154, ligne 4 -après Point.»

Pour des raisons de sécurité on a fermé  
131 derniers pieds (40 m) du quai.

(N26/99)

Page 26 -Paragraphe 265, ligne 4 -après public»

Insérer: (fermé et barricadé en 1999)

(N26/99)

Page 26 -Paragraphe 265, ligne 6

*consulter l'Annexe*

(N26/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 26 ~~Paragraphe 265, dernière ligne~~

Ajouter: Ces installations sont formés par des brise-lames de roches et de bois, laissant un passage de 95 pieds (29 m) de large offrant une profondeur approximative de 3 pieds (0,8 m). Les quais le long de la face interne des brise-lames ont une longueur totale de 574 pieds (175 m) et offrent des profondeurs variant entre 2 et 3 pieds (0,5 et 1 m). Il y a une rampe de mise à l'eau.

(N26/99)

Page 120 ~~Tableau des limites de charge~~

Supprimer tous les renseignements concernant Baie Verte.

(N26/99)

ATL 102 ~~Terre-Neuve, Côte Est et Sud, première édition, 1995 —~~

Page 92 ~~Paragraphe 196, dernière ligne~~

Ajouter: La tour pyramidale d'un feu abandonné s'élève sur l'extrémité Est de Davis Island.

(N27/99)

Page 97 ~~Paragraphe 247, lignes 3 et 4~~

Supprimer: «Une église du havre.»

(N27/99)

Page 97 ~~Paragraphe 247, lignes 7 à 1~~

**feu** .5435'W).»

Remplacer par: Un **feu** (51.6), reposant sur un mât de 7 pieds (2,1 m) de haut, est placé sur la pointe Sud à quelque 0,4 mille au SW de Paradise Harbour. Un autre **feu** (51.5), reposant sur une tourelle de 16 pieds (4,9 m) de haut portant une marque de jour verte et blanche, est placé sur un rocher gisant à faible distance au SW du feu mentionné ci-dessus.

(N27/99)

Page 97 ~~Paragraphe 248, ligne 13~~

Remplacer par: Un **feu** (49.8), reposant à une altitude de 25 pieds (7,6 m) sur une tourelle rouge et blanche, est placé sur l'extrémité SW de l'entrée de Little Paradise Harbour.

(N27/99)

ATL 103 ~~Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest, première édition, 1995 —~~

Page 66 ~~Paragraphe 174, dernière ligne~~

Ajouter: Des **câbles sous-marins** relient l'enracinement du brise-lames de Pikes Island, l'extrémité NE de Vardy's Island et le feu placé sur l'extrémité du brise-lames de Pikes Island.

(N25/99)





## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 110 -Fleuve Saint-Laurent -Cap Whittle/Cap GaspéLes Escoumins, première édition, 1992 —

et 3

Supprimer: ~~une tour rouge.~~»

Remplacer par: la partie Sud de la pointe (5005'N, 6144'W).

(L44/99)

Page 70 -Après le paragraphe 166

Ajouter: <sup>166.1</sup> **Obstruction.** — À 0,2 mille à l'Est du quai, un émissaire s'étend jusqu'à 285 m (935 pi) de la rive; le caisson à l'extrémité de la conduite est couvert de 1,2 m (4 pi) d'eau.

(L41/99)

Page 82 **Tableau des services des ports de plaisance**

Porter les corrections suivantes dans les colonnes ~~Téléphone~~»~~Toilette/Douche~~» et ~~Voie VHF~~» concernant la Marina du Bic, Bic.

<b>Téléphone</b>	418-736-5232
<b>Toilette/Douche</b>	T
<b>Voie VHF</b>	71

(L45/99)

ATL 111 -Fleuve Saint-Laurent -Île Verte à Québec, deuxième édition, 1999 —

Supprimer: et privé

(L48/99)

ATL 112 -Fleuve Saint-Laurent -Cap-Rouge à Montréal, première édition, 1992 —

**Tableau 2.2 Quais du port de Sorel**

**Profondeur»**

<b>Poste</b>	<b>Profondeur</b> m (pi)
<b>Rivière Richelieu</b>	
19	9 (30)

(L33/99)

Page 24 -**Tableau 2.2 Quais du port de Sorel**

Porter les corrections suivantes dans la colonne «**Remarques**»

<b>Poste</b>	<b>Remarques</b>
<b>Rivière Richelieu</b>	
16,17	Privé (Gestion Marc-André Lafrance inc.)
19	Privé (Services de quai Fagen)

(L40/99)

Page 38 -Annuler le **Tableau 2.4 Quais du port de Montréal** et le remplacer par le nouveau tableau qui est annexé à la fin de la **Partie IV** de cette édition mensuelle.

(L42/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 39 -Annuler le **Tableau 2.4 Quais du port de Montréal (suite)** et le remplacer par le nouveau tableau qui est annexé à la fin de la **Partie IV** de cette édition mensuelle. (L42/99)

Page 40 -Annuler le **Tableau 2.4 Quais du port de Montréal (suite et fin)** et le remplacer par le nouveau tableau qui est annexé à la fin de la **Partie IV** de cette édition mensuelle. (L42/99)

Page 42 -Annuler le **Tableau 2.5 Grues du port de Montréal** et le remplacer par le nouveau tableau qui est annexé à la fin de la **Partie IV** de cette édition mensuelle. (L42/99)

CEN 301 -Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 12 -Paragraphe 148, dernière ligne  
Ajouter: Il y a un mur d'amarrage pour embarcations du côté Ouest du chenal en amont de l'écluse supérieure de Beauharnois. En 1998, la profondeur était d'au moins 25 pieds (7,6 m) le long du mur. (C50/99)

Page 16 -Avant le paragraphe 193  
Pages 17 et 18 -Au-dessus de la colonne de gauche  
Supprimer: *Carte 1412*  
Remplacer par: *Carte 1432* (C58/99)

Page 16 -Supprimer le paragraphe 194  
Remplacer par: <sup>194</sup> Consulter la carte pour les détails sur les **limites de vitesse.** (C58/99)

Page 16 -Paragraphe 196, lignes 13 et 14  
Supprimer: «73% Ouest.»  
Remplacer par: 353% jusqu'à la rive, en passant par l'Ouest. (C58/99)

Page 17 -Paragraphe 202, ligne 7  
Supprimer: aval  
Remplacer par: amont (C58/99)

Page 17 -Paragraphe 203, ligne 3  
Supprimer: (**bas-fonds Port Lewis**) (C58/99)

Page 17 -Paragraphe 203, lignes 4 et 5  
Supprimer: et une profondeur minimale de 37 pieds (11,3 m) (C58/99)

Page 17 -Paragraphe 203, ligne 12  
Supprimer: et une profondeur de 35 pieds (10,7 m) (C58/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 17 <del>Paragraphe 205, ligne 2</del> Supprimer: dune altitude de 37 pieds (11,3 m)	(C59/99)
Page 19 <del>Avant le paragraphe 248</del> Supprimer: <i>Carte 1413</i>	(C59/99)
Page 20 <del>Au-dessus de la colonne de gauche</del> Supprimer: <i>Carte 1413</i> Remplacer par: <i>Carte 1432</i>	(C59/99)
Page 20 <del>Paragraphe 250, ligne 2</del> Supprimer: dune altitude de 30 pieds (9,1 m),	(C59/99)
Page 20 <del>Paragraphe 259, lignes 1 et 2</del> Supprimer: dune altitude de 25 pieds (7,6 m)	(C59/99)
Page 21 <del>Avant le paragraphe 264</del> <i>Carte 1433</i>	(C59/99)
Page 21 <del>Paragraphe 269, lignes 7 et 8</del> Supprimer: et une profondeur minimale de 29 pieds (8,8 m)	(C59/99)
Page 21 <del>Avant le paragraphe 281</del> <i>Carte 1432</i>	(C59/99)
Page 22 <del>Au-dessus de la colonne de gauche</del> Supprimer: <i>Carte 1413</i> Remplacer par: <i>Carte 1432</i>	(C59/99)
Page 23 <del>Avant le paragraphe 305</del> <i>Carte 1433</i>	(C60/99)
Page 23 <del>Paragraphe 307, lignes 4 et 5</del> Supprimer: et une profondeur minimale de 29 pieds (8,8 m)	(C60/99)
Page 23 <del>Avant le paragraphe 312</del> Supprimer: <i>Cartes 1413, 1414</i>	(C60/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 24 ~~Au-dessus de~~ **CORNWALL** (1994)

Supprimer: *Cartes 1413, 1414*

Remplacer par: *Carte 1433*

(C60/99)

Page 25 ~~Avant le paragraphe 2~~

Page 26 ~~Avant le paragraphe 6~~

Page 27 ~~Après le paragraphe 23~~

Supprimer: *1414*

Remplacer par: *1433*

(C60/99)

Page 27 ~~Supprimer le paragraphe 25~~

Remplacer par: <sup>25</sup> *Consulter* la carte pour les détails sur les **limites de vitesse**.

(C60/99)

Page 27 ~~Avant le paragraphe 26~~

Supprimer: *Carte 1414*

(C60/99)

CEN 302 ~~Lac Ontario, première édition, 1996 —~~

Page 32 ~~Supprimer le paragraphe 94.~~

(C57/99)

Page 47 ~~Après le paragraphe 25~~

<sup>25.1</sup> Le feu de Wicklow Beach, reposant à une altitude de 6,9 m (23 pi) sur un poteau carré en acier de 4 m (13 pi) de haut, est placé sur l'extrémité du brise-mer Ouest.

(C57/99)

CEN 306 ~~Baie Georgienne, première édition, 1998 —~~

Page 13 ~~Paragraphe 131, lignes 1 et 2~~

Supprimer: ~~postérieur de l'alignement~~

(C51/99)

Page 14 ~~Supprimer le paragraphe 153~~

Remplacer par: <sup>153</sup> **L'alignement de balises** de Badgeley Island, orienté à 072° fait passer au Sud de Centre Island Bank. La balise antérieure, placée sur High Beach, consiste en une marque de jour blanche avec une raie orange reposant sur une tour en treillis de 39 pieds (11,9 m) de haut. La balise postérieure est une marque de jour carrée blanche avec une raie orange reposant sur une tour carrée en treillis d'une hauteur de 52 pieds (15,8 m).

<sup>153.1</sup> Le feu de Badgeley Island (987), altitude 72 pieds (21,9 m), repose sur la tour postérieure de l'alignement ci-dessus.

(C51/99)





## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 15 -Paragraphe 164, lignes 4 et 5  
 Supprimer: ~~gf .bouée.~~»  
 Remplacer par: , couverte de 9 pieds (2,7 m) d'eau, gf à 0,5 mille au Sud de Twin Islands.  
 (C51/99)
- Page 26 -Supprimer le paragraphe 96  
 Remplacer par: <sup>96</sup> **Pyette Point** (44°44'N, 80°53'W) est situé à 3,7 milles au Sud de Cape Commodore.  
 (C61/99)
- Page 41 -Paragraphe 67, ligne 1 -après ~~«Rock»~~  
 Insérer: , dont le côté Nord est marqué par une bouée,  
 (C51/99)
- Page 41 -Supprimer le paragraphe 68.  
 (C51/99)
- Page 43 -Paragraphe 114, lignes 2 et 3  
 Supprimer: ~~et les cliniques .trouvent»~~  
 Remplacer par: le plus proche se trouve  
 (C61/99)
- Page 43 -Après le paragraphe 114  
<sup>114.1</sup> L'hôpital le plus près est à Midland.  
 (C61/99)
- Page 44 -Supprimer le paragraphe 138.  
 (C51/99)
- Page 45 -Paragraphe 147, lignes 5 et 6  
 Supprimer: ~~so oriente .M8.»~~  
 Remplacer par: conduit vers le NNW depuis l'intersection des alignements de Bréuef et Port McNicoll en longeant le côté Est de Fraser Bank et rallie la route antérieure aux environs de Barnard Bank.  
 (C55/99)
- Page 46 -Paragraphe 165, lignes 3 et 4  
 Supprimer: ~~Une .lie.»~~  
 Remplacer par: Un pi s'avance sur 0,2 mille au Sud de l'fe.  
 (C55/99)
- Page 51 -Paragraphe 258, lignes 5 et 6  
 Supprimer: ~~Des .même.»~~  
 (C55/99)
- Page 60 -Paragraphe 55, ligne 1 -après ~~Rock»~~  
 : , marqué par une ,  
 (C61/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 76 -Paragraphe 53, ligne 9  
Supprimer: de mi-chenal  
Remplacer par: rouge lumineuse HH2 (C55/99)
- Page 82 -Paragraphe 8, lignes 4 et 5  
Supprimer: la boué .McNicoll»  
Remplacer par: l'intersection des alignements de Bréuef et Port McNicoll (C55/99)
- Page 103 -Supprimer le paragraphe 28. (C65/99)
- Page 119 -Supprimer le paragraphe 155. (C65/99)
- Page 131 -Supprimer le paragraphe 96  
Remplacer par: <sup>96</sup> Le feu intérieur de French River (968), altitude 22 pieds (6,7 m), reposant sur un mât de 12 pieds (3,7 m) de haut portant une marque de jour blanche avec une raie orange fluorescent, est placé sur Lefroy Island. (C65/99)
- Page 132 -Paragraphe 107, lignes 1 et 2  
Supprimer: «Alignement .des»  
Remplacer par: **Alignements de balises.** Trois (C65/99)
- Page 132 -Supprimer le paragraphe 108  
Remplacer par: <sup>108</sup> Le feu de Bustard Rocks (990) repose sur la tour du milieu à une altitude de 48 pieds (14,6 m). (C65/99)
- Page 133 -Paragraphe 122, ligne 3  
Supprimer: 0,5  
Remplacer par: 1,1 (C55/99)
- Grands Lacs, volume 2, septième édition, 1993 —
- Page 69 -Paragraphe 303, lignes 6 et 7  
Supprimer: la boué .espar.»  
Remplacer par: des boués. (C56/99)
- Page 152 -Paragraphe 285, ligne 1 -après «Reef»  
Insérer: , marqué par une boué, (C49/99)
- Page 152 -Supprimer le paragraphe 286. (C49/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 175 -Supprimer le paragraphe 462. (C49/99)
- Page 176 -Paragraphe 469, lignes 1 et 2  
Supprimer: et dont le côté Ouest est jalonné par une (C49/99)
- Page 176 -Paragraphe 494, dernière ligne  
Ajouter: Un **haut-fond**, couvert de 16 pieds (4,9 m) d'eau, à 0,2 mille au SSE de Turtle Rock (C49/99)
- Page 177 -Paragraphe 517, lignes 2 et 3  
Supprimer: et **Michels bouées.**»  
Remplacer par: est marqué par une bouée. **Michels Ground**, à 1 mille plus loin dans l'ENE, est couvert de 22 pieds (6,7 m) d'eau. (C49/99)
- Page 178 -Paragraphe 531, ligne 1  
Supprimer: marqué par une et (C49/99)
- Page 189 -Paragraphe 56.1, ligne 3 (ré: correction émise dans l'édition mensuelle n°4/99)  
Supprimer: 4 m (13 pi)  
Remplacer par: 1,2 m (4 pi) (C54/99)
- Page 191 -Paragraphe 100, ligne 2  
Supprimer: quatre  
Remplacer par: des (C54/99)
- Page 192 -Supprimer le paragraphe 111. (C54/99)
- Page 193 -Supprimer le paragraphe 133  
Remplacer par: 133 Un **pi** peu profond s'avance sur 0,1 mille au Nord de North Seine Island. (C54/99)
- Page 193 -Paragraphe 134, dernière ligne  
Supprimer: une **bouée.**  
Remplacer par: la bouée lumineuse KE2. (C54/99)
- Page 193 -Supprimer le paragraphe 136  
Remplacer par: 136 La bordure Sud de O'Donnell est marqué par une **bouée.** (C54/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Voie navigable Trent-Severn, septième édition, 1989 —

Pages 110 et 111 — Supprimer les paragraphes 65 et 66

Remplacer par: 65 Il y a deux **quais** publics à Jacksons Point. Le **quai** Nord, d'une longueur de 196 pieds (59,7 m) et d'une hauteur de 3 pieds (0,9 m), offre (1999) des profondeurs variant entre 2 et 4 pieds (0,6 et 1,2 m). Un petit **brise-lames** s'allonge à faible distance au Nord du quai Nord. Un **brise-lames** plus grand est implanté juste au large du quai et s'incurve sur 350 pieds (106,7 m) vers le SE et le Sud. Les **vestiges** d'une cale de halage gisent entre les deux brise-lames.

66 L'autre **quai** public, structure en bois d'une largeur de 12 pieds (3,7 m), est implanté dans la pointe SE du havre. Il s'allonge sur 198 pieds (60,4 m) en direction NE, et dix-neuf appontements, disposés en deux groupes, sont fixés à la face NW du quai. Les profondeurs varient (1999) entre 3 et 6 pieds (0,9 et 2 m).

(C47/99)

Page 111 — Supprimer le paragraphe 70

Remplacer par: 70 Le feu de Jacksons Point (1362.7), altitude 29 pieds (8,8 m), sur une tourelle portant une **marque de jour** de tribord, est placé sur l'extrémité Sud du grand brise-lames.

(C47/99)





## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Tableau 2.4 Quais du port de Montréal

Poste	Longueur	Profondeur	Hauteur ††	Remarques
	mètres	mètres	mètres	
<b>Cité-du-Havre</b>				
				<i>Non utilisés pour la manutention des marchandises</i>
M1	91	7,6	3	Aire ouverte : 3 982 m <sup>2</sup> ; rampe ro-ro
M2	157	7,6	3	
M3	157	7,6	3	
M4	157	7,6	3	
M5	157	7,6	3	
M6	218	4,6	3	Flottille du port de Montréal; grue flottante VMS Hercule de 250 t
B1	183	7,6 – 8,8	7,7	Hangar : 5 828 m <sup>2</sup>
B2	187	8,8	7,7	Hangar : 5 828 m <sup>2</sup>
B3	198	8,8	7,7	Aire ouverte : 13 546 m <sup>2</sup>
12 Nord	152	* 8,8	7,5	* on aura 10,7 m, si on utilise des défenses de 4,6 m qui sont disponibles sur demande aux autorités portuaires; aire ouverte : 1 937 m <sup>2</sup>
B4	200	8,8	7,3	Hangar : 6 347 m <sup>2</sup>
B5	187	8,8	7,3	Hangar : 7 050 m <sup>2</sup>
B6	199	8,8	7,4	Hangar : 6 757 m <sup>2</sup>
<b>Terminal Bickerdike (Empire)</b>				
				<i>Terminal à conteneurs de 9,6 ha</i>
B7	174	8,8	7,4	Grue portique de 30 t
B8	183	8,8	7,4	Grue portique de 35 t; rampe ro-ro
<b>Pointe du Moulin à Vent</b>				
				<b>Navires désarmés</b>
5W	142	8,8	7,7	Pipeline pour huile végétale
6W	152	8,8	7,7	
7W	164	8,8	7,7	
9W	183	8,8	7,7	
10W	190	8,8	7,7	
<b>Vieux-Port de Montréal (Canal Lachine)</b>				
11 NE	91	4,3	—	Accostage interdit
11 NW	41	4,3	—	Accostage interdit
12	285	4,3 – 8,8	8,6	Autorisation d'accostage requise
<b>Vieux-Port de Montréal (Quai Alexandra)</b>				
				<b>Gare maritime Iberville</b>
3 et 5 (côté Sud)	360	10,2	8,7	Hangar : 4 453 m <sup>2</sup>
4 et 6 (côté Nord)	372	9,7	8,7	Hangar : 5 572 m <sup>2</sup>
	107	8,8	8,7	
<b>Vieux-Port de Montréal (Jetée n° 1)</b>				
15 S	203	9,7	8,7	Autorisation d'accostage requise
15 N	203	9,7	8,7	Autorisation d'accostage requise
<b>Vieux-Port de Montréal (Quai King-Edward)</b>				
7 et 9	387	9,7	8,6	Autorisation d'accostage requise
8 et 10	389	9,7	8,6	Autorisation d'accostage requise
	107	8,8	8,6	Autorisation d'accostage requise
<b>Vieux-Port de Montréal</b>				
16 W	178	8,8	8,4	Port d'escale du Vieux-Port de Montréal (marina)
<b>Vieux-Port de Montréal (Quai Jacques-Cartier)</b>				
16	345	9,7	8,7	Port d'escale du Vieux-Port de Montréal (marina)
17	190	8,8	8,7	Autorisation d'accostage requise
18 et 19	421	8,8	8,7	Autorisation d'accostage requise
<b>Vieux-Port de Montréal (Bassin de l'Horloge)</b>				
20	100	* 6,7	—	
21	165	* 6,7	—	Flottille des croisières du Port de Montréal
22	136	* 7,5	3,9	Remorquage et sauvetage McAllister Inc.
23	209	* 7,5	3,8	Remorquage et sauvetage McAllister Inc.

† Profondeur rapportée au zéro des cartes  
†† Hauteur au-dessus du zéro des cartes

\* Profondeur non maintenue par dragage



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Tableau 2.4 Quais du port de Montréal (suite)

Poste	Longueur	Profondeur	Hauteur ††	Remarques
	mètres	mètres	mètres	
<b>Sections 24 à 37</b>				
24	143	* 7,6	—	
25	296	9,4	8,7	Aire ouverte : 6 750 m <sup>2</sup>
27	252	9,4	8,6	Hangar : 3 393 m <sup>2</sup>
28	245	9,4	8,4	Aire ouverte : 7 053 m <sup>2</sup>
29	252	9,4	8,2	Aire ouverte : 13 732 m <sup>2</sup>
30	172	* 9,4	—	Accostage interdit
31	154	* 7,0	7,4	Accostage interdit
32	153	9,1	7,6	Hangar : 4 155 m <sup>2</sup> ; pipeline pour mélasse
33	152	9,1	7,9	Hangar : 4 153 m <sup>2</sup>
34	143	9,1	8,2	Aire ouverte : 7 042 m <sup>2</sup>
35	169	9,1	8,2	Aire ouverte : 6 477 m <sup>2</sup>
36	161	9,1	8,2	Aire ouverte : 7 844 m <sup>2</sup>
37	164	9,1	7,9	Aire ouverte : 7 678 m <sup>2</sup>
<b>Terminal Laurier</b>				
39	183	9,4	7,7	Hangar : 5 222 m <sup>2</sup>
40	186	9,4 - 10,7	7,7	Hangar : 5 222 m <sup>2</sup> ; pipeline pour mélasse
41	200	10,7	7,9	Hangar : 5 466 m <sup>2</sup>
42	187	10,7	7,9	Hangar : 5 470 m <sup>2</sup>
<b>Quai Laurier</b>				
43	266	10,2	7,8	Aire ouverte : 31 082 m <sup>2</sup>
<b>Quai Tarte</b>				
44S	225	9,1	8,2	Aire ouverte : 26 795 m <sup>2</sup>
44E	95	6,1	8,2	
44N	263	9,4	8,2	Élévateur à ciment non-utilisé
45	162	6,1	8,1	Flottille de remorqueurs; grue flottante VMS Hercule de 250 t
<b>Terminal Pie-IX (Quai Sutherland)</b>				
46	144	10,7	8	Hangar : 4 921 m <sup>2</sup>
46SE	162	10,7	8	Convoyeur à sucre
46E	69	6,1	7,8	
47	** 101	9,9	7,7	Hangar : 996 m <sup>2</sup> ; ** la longueur maximale d'accostage est de 101 m
48	158	10,4	7,7	Aire ouverte : 21 160 m <sup>2</sup> ; rampe ro-ro
49 (en partie)	92	10,4	7,7	Hangar : 3 521 m <sup>2</sup>
<b>Terminal Hochelaga</b>				
49 (en partie)	91	10,4	7,7	Hangar : 3 521 m <sup>2</sup>
50	190	10,7	7,7	Hangar : 3 520 m <sup>2</sup> ; aire ouverte : 20 500 m <sup>2</sup>
51	240	10,7	7,6	Hangar frigorifique : 8 445 m <sup>2</sup>
52	338	10,7	7,6	Hangar : 9 868 m <sup>2</sup> ; aire ouverte : 24 358 m <sup>2</sup> ; rampe ro-ro
<b>Élévateur à grain no 4</b>				
54 et 55	395	10,7	7,7	Chargement : 4 500 t/h
56	245	8,2	7,6	Déchargement : 3 000 t/h
<b>Sections 56 E à 56 S</b>				
56E	155	8,2	8,2	Navires désarmés
56N et 56S	462	5,5	8,2	Navires désarmés
<b>Terminal Racine</b>				
<i>Terminal à conteneurs de 25 ha</i>				
57S	265	8,2	8,4	
57N	200	9,8	7,7	Pipeline pour mélasse et huile végétale
58	163	10,0	7,7	Pipeline pour mélasse et huile végétale
59	152	10,7	7,7	Grue portique de 40 t
60	152	10,7	7,7	Deux grues portiques de 40 t
61	182	10,7	7,7	Grue portique de 40 t; oléoduc
62	245	10,7	7,7	Deux grues portiques de 40 t
64	283	9,1	5	

† Profondeur rapportée au zéro des cartes  
†† Hauteur au-dessus du zéro des cartes

\* Profondeur non maintenue par dragage



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Tableau 2.4 Quais du port de Montréal (suite et fin)

Poste	Longueur	Profondeur	Hauteur ††	Remarques
	mètres	mètres	mètres	
<b>Terminal Maisonneuve (Termont)</b>				
<i>Terminal à conteneurs de 17,9 ha</i>				
66	199	10,7	5,3	Deux grues portiques de 30 t et 35 t; rampe ro-ro
67	223	10,7	5,3	Grue portique de 40 t
68	195	10,7	5,5	Grue portique de 20 t
70	200	10,7	5,5	Grue portique de 20 t hors d'usage
<i>Terminal à vrac solide de 4,6 ha</i>				
71	198	10,7	5,5	Grue roulante de 13 t; hangar : 4 638 m <sup>2</sup>
72	172	10,7	5,5	Grue roulante de 18 t; aire ouverte : 23 436 m <sup>2</sup>
<b>Terminal Boucherville</b>				
<i>Terminal à marchandises diverses de 5,2 ha</i>				
73	193	10,7	5,5	Hangar : 1 836 m <sup>2</sup> ; rampe ro-ro; grue portique de 36 t hors d'usage; Aire ouverte : 49 723 m <sup>2</sup>
74	193	10,7	5,5	
<b>Terminal Cast</b>				
<i>Terminal à conteneurs de 20,6 ha</i>				
76	156	10,7	5,5	Oléoduc
77	249	10,7	5,5	Hangar : 1 671 m <sup>2</sup>
78	175	10,7	5,4	Deux grues portiques de 50 t
79	245	10,7	5,4	Deux grues portiques de 50 t
80	69	10,7	5,4	
93	—	—	—	Zone non maintenue; accostage interdit
<b>Olco</b>				
94	238	10,7	6,1	Oléoduc
<b>Terminal Montréal-Est</b>				
95	135	10,7	6,1	Oléoduc
96	135	9,1	6,1	Oléoduc
97	136	9,1	6,1	Aire ouverte : 4 900 m <sup>2</sup> pour le sel
98	146	10,7	5,2	
99	147	9,1 – 10,7	5,2	
100	146	9,1	5,2	
<b>Pétrolière Impériale</b>				
101	192	10,7	4,2	Oléoduc
102E	192	10,7	4,2	Oléoduc
102W	98	4,6	4,2	Péniche de mazoutage
<b>Shell Canada</b>				
103S	190	10,7	5,2	Oléoduc
103N	190	8,7	5,2	Oléoduc
<b>Sunoco</b>				
104	** 33	7,6	5,1	Oléoduc; ** la longueur maximale d'accostage est de 137 m
<b>Ultramar</b>				
105	116	9,4	5,2	Oléoduc
106	116	9,4	5,2	Oléoduc
<b>Péto-Canada</b>				
109	139	10,7	5,9	Oléoduc
110E	139	10,7	5,9	Oléoduc
110W	164	4,6	5,9	
<b>Quai Marien</b>				
	32	—	3,8	

† Profondeur rapportée au zéro des cartes  
†† Hauteur au-dessus du zéro des cartes

\* Profondeur non maintenue par dragage



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Tableau 2.5 Grues du port de Montréal

Poste	Numéro de la grue	Capacit tonnes	Portée extérieure mètres	Grue en position				Distance de la face du quai mètres
				baissée		levée		
				A mètres	B mètres	C mètres	D mètres	E mètres
<b>Terminal Bickerdike (Empire)</b>								
<b>B7</b>		30	28	22,6	30,0	22,6	30,0	0,80
<b>B8</b>		35	39,9	30,0	37,4	35,3	42,7	0,90
<b>Terminal Racine</b>								
59 / 62	2	40	38,8	32,8	40,5	42,1	49,8	1,60
59 / 62	3	40	41,5	31,2	38,9	32,2	39,9	1,00
59 / 62	4	40	39,4	31,2	38,9	32,2	39,9	1,20
59 / 62	5	40	38,8	32,8	40,5	42,1	49,8	1,60
59 / 62	6	40	38,8	32,8	40,5	42,1	49,8	1,60
<b>Terminal Maisonneuve (Termont)</b>								
<b>66 / 67</b>	1	20 / 30	30,9	26,6	32,1	26,6	32,1	0,90
<b>66 / 67</b>	2	35	38,6	28,7	34,2	28,7	34,2	0,77
<b>67 / 68</b>	3	40	40,8	35,2	40,7	61,0	66,6	0,78
<b>67 / 68</b>	Non opér.	20	28,6	20,7	26,2	—	—	0,50
<b>70</b>	Non opér.	20	28,6	20,7	26,2	—	—	0,50
<b>Terminal Boucherville</b>								
<b>73</b>	Non opér.	36	32,4	21,4	26,9	31,3	36,8	0,50
<b>Terminal Cast</b>								
<b>76 / 79</b>	1	50	38,8	32,8	38,3	42,2	47,7	0,90
76 / 79	<b>2</b>	50	38,8	32,8	38,3	42,2	47,7	0,90
76 / 79	<b>3</b>	50	39,9	32,8	38,3	61,0	66,5	1,0
76 / 79	<b>4</b>	50	39,9	32,8	38,3	61,0	66,5	1,0

A Hauteur au-dessus du quai

B Hauteur au-dessus du zéro des cartes

C Hauteur au-dessus du quai où l'empiètement de la grue dépasse la fa

D Hauteur au-dessus du zéro des cartes où l'empiètement de la grue dépasse la fa

E Dégagement minimum de la face du quai à une structure fixe de la grue





No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Porté Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-----------------------------	--	------------------------	---	--

**TERRE-NEUVE**

235.5 Hay Cove -Boué lumineuse cardinale Nord XM  
51 36 18  
55 30 12  
Q W 1s .....  
Noire et jaune, marqué "XM".  
Saisonnier.  
Carte:4512  
1717/99

**ATLANTIQUE**

16.8 Seal Cove, brise-  
H4184 lames extérieur  
Extrémité du brise-  
lames  
44 38 51.5  
66 50 19.5  
FI G 6s 7.6 7  
Tour à claire-voie  
triangulaire.  
6.6  
Lum. 1 s; obs. 5 s.  
À longueur d'année.  
Carte:4124  
1733/99

53.5 Lords Cove  
45 00 11.7  
66 56 47  
FI G 4s 3.6 5  
Mât cylindrique.  
9.7  
Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s.  
Carte:4124  
1733/99

239.5 Meteghan, brise-  
H3851 lames  
Extrémité du brise-  
lames.  
44 11 44.1  
66 10 00.1  
FI R 6s 6.7 .....  
Tour à claire-voie.  
3.0  
Lum. 1 s; obs. 5 s.  
À longueur d'année.  
Cornet - Son 2s; sil. 28s  
Carte:4118  
É. 09/99

490 Dover Castle -  
Boué àifflet lumineuse AT  
Au Sud de l'île  
Taylor.  
44 26 42.2  
63 53 35.8  
Mo(A) W 6s .....  
Bandes verticales rouges  
et blanches, marqué "AT".  
À longueur d'année.  
Carte:4386  
É. 09/99

835.5 Bras d'Or Lake  
Boué SADO lumineuse 44131  
45 50 52.4  
60 48 56.4  
FI(5) Y 20s .....  
Jaune, marqué "44131".  
À longueur d'année.  
Carte:4279  
1700/99

1629 Rivière-au-  
H1782 Renard, quai  
Extrémité du quai.  
48 59 52  
64 22 58.7  
FI G 5s 7.1 19  
Tour à claire-voie carrée.  
4.6  
Lum. 0.35 s; obs. 4.65 s.  
Feu de secours.  
Saisonnier.  
Carte:C-4  
1737/99

1659 Île Grande-  
H1993 Basque  
Extrémité Ouest de  
l'île.  
50 09 10.4  
66 22 38.6  
FI W 6s 12.1 8  
Tour à claire-voie carrée.  
6.0  
Lum. 1 s; obs. 5 s  
Feu de secours.  
Réflecteur radar.  
À longueur d'année.  
Carte:1220  
1747/99

1660 Pointe au  
H1992.5 Corbeau  
Sur la pointe.  
50 09 03  
66 25 29.3  
FI G 6s 17.2 6  
Tour à claire-voie carrée,  
marque de jour orange  
fluorescent sur les côtés  
N., E. et S.  
5.7  
Lum. 1 s; obs. 5 s  
Feu de secours.  
Réflecteur radar.  
À longueur d'année.  
Carte:1220  
1747/99

1666 Sept-Îles  
H1994.4  
Extrémité du quai.  
50 11 47.4  
66 22 55.4  
Iso W 4s 10.9 9  
Mât cylindrique.  
8.2  
Lum. 2 s; obs. 2 s  
Entretenu par Ports Canada - Sept-  
Îles.  
Visibles de 340°24' à 163°46' par le  
N. et l'E..  
Clignotent alternativement.  
Réflecteur radar.  
À longueur d'année.  
Carte:1220  
1747/99

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Porté Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-----------------------------	--	------------------------	---	--

**ATLANTIQUE - suite**

1666.1	Havre de pêche Sept-Îles	50 11 56.1 66 23 00.4	Iso Y 2s	.....	7	Tour.	Saisonnier.  <b>Carte:1220 1747/99</b>
1674 H1991	Rochers West (Îlets Dequen)	À l'Ouest des rochers. 50 07 16.3 66 25 58.1	Fl R 6s	12.4	6	Tour à claire-voie carrée. 6.1	Lum.1 s; obs.5 s Feu de secours. À longueur d'année.  <b>Carte:1220 1747/99</b>
1675 H1992	Pointe à la Chasse	Sur la pointe. 50 07 38.9 66 27 07.9	Fl W 6s	12.2	8	Tour à claire-voie carrée. 6.1	Lum.1 s; obs.5 s Feu de secours. À longueur d'année.  <b>Carte:1220 1747/99</b>
1676 H1999	<b>Québec Rayonier - alignement</b>	50 01 05.4 66 48 56.9	F W	9.6	19	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour lattée orange fluorescent, bande verticale noire. 4.3	Visible sur l'alignement. Entretenu par la compagnie Cascade Cartier Inc. À longueur d'année.
1676.1 H1999.1		005°25' 368.3m du feu antérieur.	F W	19.2	19	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour lattée orange fluorescent, bande verticale noire. 10.0	Visible sur l'alignement. Entretenu par la compagnie Cascade Cartier Inc. À longueur d'année.  <b>Carte:1226 1747/99</b>
1678 H2002	<b>Port-Cartier - alignement</b>	50 02 09.2 66 46 49.9	F G	50.7	.....	Tour à claire-voie carrée sur un garage; marque de jour - losange jaune, croix noire.	Visible sur l'alignement. Entretenu par la compagnie minière  À longueur d'année. Rayer le radiophare.
1679 H2002.1		016°34' 513m du feu antérieur.	F G	88.4	.....	Tour à claire-voie, marque de jour - losange jaune, croix noire.	Visible sur l'alignement. Entretenu par la compagnie minière  À longueur d'année.  <b>Carte:1226 1747/99</b>
1686 H2010	Île du Grand Caouis	Près de la pointe Sud de l'île. 49 49 35.3 67 00 21.4	Fl W 6s	45.1	8	Tour octogonale blanche, partie supérieure rouge. 10.6	Lum.1 s; obs.5 s  Feu de secours. À longueur d'année.  <b>Carte:1226 1747/99</b>

**EAUX INTÉRIEURES**

796.3	<i>Entré de Stokes Bay -Boué lumineuse VK</i>						<i>Rayer du Livre.</i>  <b>Carte:2292 1713/99</b>
796.3	<i>Entré de Stokes Bay -Boué lumineuse VK2</i>	44 56 50 81 27 36	Fl R 4s	.....	.....	<i>Rouge, marqué "VK2".</i>	<i>Saisonnier.</i>  <b>Carte:2292 1713/99</b>
856	<i>Lottie Wolf Rock - Boué lumineuse M2</i>						<i>Rayer du Livre.</i>  <b>Carte:2239 1709/99</b>

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Porté Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-----------------------------	--	------------------------	---	--

## EAUX INTÉRIEURES - suite

861	<i>Bréuef-McNicoll – Alignement -Boué lumineuse M8</i>						<i>Rayer du Livre ..</i>	<b>Carte:2202 1718/99</b>
986	Badgeley Island – Alignement						<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:2205 1716/99</b>
987								
987	Badgeley Island	Pointe SE. de l'île. 45 55 41.5 81 36 08	Fl W 4s	21.9	.....	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale orange. 15.8	Saisonnier.	<b>Carte:2205 1716/99</b>
995	<i>Caron Reef -Boué lumineuse J19</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:2294 1719/99</b>
1036	Cockburn Island						<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:2251 1727/99</b>
1039	<i>North Seine Island - Boué lumineuse KE3</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:2251 1726/99</b>
1039	<i>Perrique Island - Boué lumineuse KE2</i>	<i>Au Sud de l'île. 46 08 02 83 45 49</i>	<i>Fl R 4s</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>	<i>Rouge, marqué "KE2".</i>	<i>Saisonnier.</i>	<b>Carte:2251 1726/99</b>
1040	<i>O'Donnell Bank - Boué lumineuse KE4</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:2251 1726/99</b>
1256	Écluse de Carillon (Entrée amont)	Entrée NW. 45 34 16.1 74 22 58.6	F Y	4.0	.....	Mât, marque de jour - losange blanc.	À longueur d'année.	<b>Carte:1514 É. 09/99</b>
1259.5	Bouée lumineuse H216	45 35 48.1 74 28 31.6	Fl R 4s	.....	.....	Rouge, marquée "H216"	Aide privée.	<b>Carte:1514 1738/99</b>
1264.6	<i>Hawkesbury, quai - Boué lumineuse HK3</i>	<i>Indique un haut- fond. 45 36 59.7 74 36 04.6</i>	<i>Fl G 4s</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>	<i>Verte, marqué "HK3".</i>	<i>Entretien par la Corporation de la ville de Hawkesbury. À longueur d'année.</i>	<b>Carte:1514 É. 09/99</b>



No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Porté Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-----------------------------	--	------------------------	---	--

## EAUX INTÉRIEURES - suite

1266	Boué lumineuse H245	45 37 25.2 74 36 30.6	FI G 4s	.....	.....	Verte, marqué "H245".	À longueur d'anné.  Carte:1514 É. 09/99
1270.5	Boué lumineuse H258	45 38 14.4 74 38 19.1	FI R 4s	.....	.....	Rouge, marqué "H258".	À longueur d'anné.  Carte:1514 É. 09/99
1271	Boué lumineuse H259	45 38 15.2 74 38 46.6	FI G 4s	.....	.....	Verte, marqué "H259".	À longueur d'anné.  Carte:1514 É. 09/99
1283	île Ste-Rosalie						Rayer du Livre.  Carte:1511 1738/99
1283.1 H311	Bouée lumineuse H311	45 38 18.8 74 56 58.9	FI G 4s	.....	.....	Verte, marquée "H311"	  Carte:1514 1738/99
1284.31	Boué lumineuse PAP	45 36 47.7 74 59 13.8	FI (2+1)	R 6s	.....	Rouge, verte et rouge, marqué "PAP".	À longueur d'anné. Saisonnier. Entretenu par la Municipalité du village de Papineauville.  Carte:1514 É. 09/99
1288.5	Boué lumineuse H356	45 34 44.9 75 09 14.7	FI R 4s	.....	.....	Rouge, marqué "H356".	À longueur d'anné.  Carte:1515 É. 09/99
1288.7	Boué lumineuse H361	45 35 10.2 75 10 05.7	FI G 4s	.....	.....	Verte, marqué "H361".	À longueur d'anné.  Carte:1515 É. 09/99
1289.9	Boué lumineuse H373	45 35 07.2 75 14 18.7	FI G 4s	.....	.....	Verte, marqué "H373".	À longueur d'anné.  Carte:1515 É. 09/99
1291.1	Boué lumineuse H388	45 33 11.1 75 18 28.9	FI R 4s	.....	.....	Rouge, marqué "H388".	À longueur d'anné.  Carte:1515 É. 09/99
1293.9	Boué lumineuse H424	45 30 07 75 31 02.4	FI R 4s	.....	.....	Rouge, marqué "H424".	À longueur d'anné.  Carte:1515 É. 09/99
1295.1	Boué lumineuse H435	45 28 22.2 73 35 40.8	FI G 4s	.....	.....	Verte, marqué "H435".	À longueur d'anné.  Carte:1515 É. 09/99
1295.6	Boué de bifurcation lumineuse KET	45 28 25.6 75 37 23.8	FI (2+1)	R 6s	.....	Rouge, verte et rouge, marqué "KET".	À longueur d'anné.  Carte:1515 É. 09/99



No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Porté Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	------------------------	---	--

## EAUX INTÉRIEURES - suite

1296.2	Boué lumineuse cardinale Sud OTT	45 27 48.1 75 40 38.8	Q(6) +LFI	W	15s	.....	.....	Noire et jaune, marqué "OTT".	Carte:1515 É. 09/99
1296.45	Boué lumineuse de bifurcation Gat	45 27 08.7 75 41 37.8	Fl (2+1)	R	6s	.....	.....	Rouge, verte et rouge, marqué "GAT".	Carte:1515 É. 09/99
1296.46	Pont Macdonald- Cartier	45 26 12.9 75 42 09.1	F	G	15.9	.....	.....	Sur le pont.	Carte:1515 É. 09/99
1296.47	Pont Macdonald- Cartier	45 26 13.8 75 42 13.1	F	R	15.9	.....	.....	Sur le pont.	Carte:1515 É. 09/99
1618.2								Rayer du Livre.	
1618.3	Mukutawa - alignement Nord (Extérieur)								Carte:6241 1751/99
1618.5								Rayer du Livre.	
1618.6	Mukutawa River – alignement Sud (Intérieur)								Carte:6241 1751/99
2504	Kugmallit Bay – Boué lumineuse TA							Rayer du Livre.	Carte:7663 É. 09/99



Officier de navigation observateur : \_\_\_\_\_ Capitaine \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Navire (ou adresse) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie  
\_\_\_\_\_ Emplacement général: \_\_\_\_\_  
Objet: \_\_\_\_\_  
Position approx : \_\_\_\_\_ de latitude \_\_\_\_\_ de longitude \_\_\_\_\_  
Carte utilisée pour le pointage: \_\_\_\_\_  
*(Avis aux navigateurs n° \_\_\_\_\_ de 19\_\_\_\_)*  
Publications en cause: (mentionner le volume et la page) \_\_\_\_\_  
Détails aux complètes (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)  
Heure (UTC) \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

### **INSTRUCTIONS:**

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

\* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Aides maritimes,  
Garde côtière canadienne,  
Ministère des Pêches et Océans,  
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements  
concernant des aides à la navigation  
ou le Livre des feux, des bouées  
et des signaux de brume.

**OU**

Hydrographe fédéral  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et Océans,  
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de  
danger (ou apparence de danger)  
à la navigation, ou lorsque des  
corrections aux Instructions  
Nautiques semblent nécessaires.